



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

« Une nouvelle étape pour la Politique de la Ville »

Contribution du Conseil de développement à la préparation de l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération lyonnaise et aux conventions locales 2011 - 2014



**Présentation, débat et adoption en Séance Plénière,
7 juin 2011**



Saisine de M. Maurice Charrier, Vice-président du Grand Lyon en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale

SOMMAIRE

Préambule	p. 6
1. Où en est la Politique de la Ville ? Regards du Conseil de développement	p. 7
• Le contexte	p. 7
• Des points d'alerte ou de vigilance	p. 9
• Un message d'avenir appelant à davantage de partage, d'humanité et de cohérence à l'échelle de l'agglomération	p. 10
2. Trois questions transversales à mettre davantage en avant	p. 12
• La jeunesse : l'avenir des quartiers	p. 12
• La participation et l'expression des habitants : franchir un nouveau cap	p. 15
• La diversité culturelle et ethnique, une chance à mieux saisir	p. 19
3. Autres propositions sur les thématiques prioritaires	p. 23
• L'éducation, outil essentiel de la Politique de la Ville	p. 23
• La culture comme levier de lien social et vecteur d'expression des habitants	p. 24
• L'habitat et la rénovation urbaine, enjeux de cohésion sociale	p. 24
4. Pour aller plus loin... les oubliés des politiques publiques	p. 26
Deux propositions du Conseil de Développement à l'échelle de l'agglomération concernant :	
• Les « absents du débat public » : inscrire dans le CUCS le projet visant à « Être mieux à l'écoute des personnes en difficulté, absentes du débat public »	p. 26
• Les prisons : inscrire dans le CUCS un volet spécifique d'accompagnement des personnes qui sont concernées, à un moment donné de leur vie, par la prison	p. 27
Annexes	p. 31

« Pour casser les ghettos, il faut s'occuper des gens autant que des lieux »

Jacques Donzelot

PREAMBULE

Dans la continuité de ses travaux sur la cohésion sociale, le Conseil de Développement souhaite apporter une contribution au futur Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS) s'appuyant sur une vision de la Politique de la Ville portée par des acteurs de la société civile et des citoyens, dont la finalité est de sortir les personnes de l'exclusion socio-spatiale.

La volonté d'apporter ce regard s'inscrit dans la réflexion engagée depuis plusieurs années au sein de la commission Solidarité et Cohésion sociale. En lien avec les services du Grand Lyon et parallèlement au renouvellement du Conseil de Développement, la cohésion sociale est devenue un sujet de travail à part entière, en vue des Assises sur la Politique de la Ville qui se sont déroulées en fin d'année 2010. Le Vice-président du Grand Lyon, en charge de la Politique de la Ville et de la cohésion sociale, a par la suite demandé au Conseil de Développement de porter un regard décalé permettant d'alimenter la réflexion des élus et techniciens.

Précautions préalables :

- Une approche *non exhaustive* : le Conseil de développement fait des propositions d'enrichissement sur certaines thématiques pour lesquelles il dispose de témoignages et d'éléments argumentés.
- Le Conseil de développement propose au nom de la cohérence que la réflexion sur le futur CUCS soit un *exercice libre*, non contraint en terme d'échelle (quartier / commune / agglomération..) ni de thématique, sans s'enfermer dans les limites indiquées par les circulaires de l'État ; un exercice qui s'affranchisse également, si besoin est, des problématiques habituelles, parfois enfermées dans des stéréotypes.
- Le Conseil de développement propose de même une *interprétation souple de la géographie prioritaire*, étant rappelé qu'il existe de nombreuses personnes en situation d'exclusion en dehors des limites des Zones Urbaines Sensibles.

Le Conseil de développement a mobilisé fortement ses membres, notamment les acteurs associatifs et ceux engagés dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville. Il s'est également appuyé sur des auditions et des documents clés, tout en travaillant avec les services afin de nourrir sa réflexion et ses propositions.

1. OÙ EN EST LA POLITIQUE DE LA VILLE ? REGARDS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1.1 Le Contexte

La Politique de la Ville... entre expérimentations, résultats positifs et inquiétudes pour l'avenir

Depuis cinquante ans et les premières critiques adressées à la construction des Grands Ensembles (isolement, manque d'équipements, concentration progressive dans les mêmes lieux de populations en difficulté...), de nombreuses actions ont tenté d'améliorer le sort des quartiers populaires, incarnées depuis les années 1980 par la mise en place de la Politique de la Ville. Dès lors, un grand nombre de mesures se sont succédées afin d'améliorer la qualité de vie et changer l'image de ces quartiers : mixité fonctionnelle, retour à l'emploi, amélioration du cadre de vie, mixité sociale, désenclavement, aide à la personne, modification de la forme urbaine, banalisation du foncier... Nul ne saurait dire quelle serait la situation de ces quartiers si ces mesures n'avaient pas été prises. Rappelons aussi que la Politique de la Ville n'est qu'un des champs d'actions parmi d'autres pour lutter contre l'exclusion, la précarité et la répartition inégale des ressources dans notre pays.

Mais aujourd'hui, à l'heure des bilans, force est de constater que les habitants et les acteurs locaux témoignent de problèmes et d'inégalités, qui pèsent lourdement sur la cohésion sociale, et de la difficulté d'enrayer les processus de « ghettoïsation » qui pèsent lourdement sur certains quartiers. Il est bien sûr difficile d'expliquer la situation actuelle et cela n'est pas notre rôle de pointer du doigt telle ou telle raison : faut-il d'ailleurs mettre en cause des mesures inappropriées, des moyens insuffisants, l'aggravation de la précarité ou tout cela à la fois ?

Cependant, **si la Politique de la Ville et les CUCS affichent des limites**, il est important de rappeler que cet outil a **fait ses preuves sur un certain nombre de points**. Nous souhaitons ainsi :

- **repérer et valoriser les actions qui fonctionnent aujourd'hui** et insister pour **poursuivre, voire amplifier l'intensité de l'effort** entrepris et des moyens mobilisés depuis toutes ces années ;
- prendre en même temps la mesure de **l'évolution des processus d'exclusion socio-spatiale**, et en tirer les enseignements pour **apporter les inflexions nécessaires à certaines actions, voire des ruptures**.

La Politique de la Ville semble être à un tournant dans le processus de transformation sociale et urbaine des quartiers CUCS...

On peut dire schématiquement dans l'agglomération lyonnaise :

- **que les projets de rénovation urbaine** sont déjà bien engagés, ou en tous cas mis sur les rails, selon les sites, et qu'ils vont entrer dans une deuxième étape où une attention plus grande sera certainement à porter au volet social, à l'appréciation des changements apportés aux habitants, à la qualité du vivre ensemble suite aux transformations urbaines et à l'arrivée de nouvelles populations. En ce **moment charnière, un nouveau regard** sur les enjeux de la politique de rénovation urbaine nous paraît nécessaire ;
- **que parallèlement, il reste encore beaucoup à faire dans le champ du social**, si l'on observe la persistance d'inégalités territoriales, et des difficultés rencontrées par une partie de la population (chômage, échec scolaire, décrochage social, discriminations...).

Les premiers résultats positifs de la rénovation urbaine mettent encore davantage en évidence l'attente de réponses plus efficaces dans les autres domaines.

Articuler plus efficacement les dimensions urbaines et sociales implique action dans la durée et processus d'innovation.

...à un moment où le cadre de l'action publique est aussi fortement interrogé

La géographie prioritaire mise en place depuis plus de trente ans en France est aujourd'hui grandement remise en question, dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Faut-il davantage concentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté, ou en décrochage ? Faut-il à l'inverse accroître la vigilance et les interventions préventives sur des territoires hors ZUS, où commencent à se manifester des processus d'exclusion ? Porter un regard sur l'ensemble de l'agglomération, s'appuyant sur l'observation des transformations des territoires est indispensable, de même qu'il faut être très attentif aux phases transitoires.

La mobilisation des politiques de droit commun est également devenue une question centrale. Mise en avant par l'État pour que dans le cadre des futurs CUCS expérimentaux soient pris de nouveaux engagements sur les moyens à affecter à ces quartiers, elle fait l'objet d'attentes fortes. C'est d'abord travailler au renforcement de la **territorialisation** des politiques de droit commun au sein des administrations publiques (État et aussi collectivités) dans des domaines comme l'éducation, l'accès à l'emploi, la sécurité, la santé, la culture, etc. tout en rappelant les grandes difficultés rencontrées pour prioriser davantage l'action publique en faveur de ces quartiers....C'est aussi travailler sur le chaînage entre des actions abordées de façon trop fragmentées, et sur la pérennisation des moyens humains nécessaires à certaines actions stratégiques.

Le recours au droit commun est indispensable, il peut et doit être mobilisé plus efficacement, évoluer sous l'effet des innovations portées par la politique de la ville. Mais il est nécessaire de **rappeler le besoin d'actions spécifiques et soutenues sur ces territoires**, car le « droit commun » ne peut répondre seul à tous les enjeux.

1.2 Des points d'alerte ou de vigilance

- Le sentiment de **fragilisation du lien social** est souvent évoqué dans la période actuelle, doublé de **signes d'inquiétudes et de désenchantement d'une partie du monde associatif¹, également fragilisé**. Certaines associations souffrent d'une précarité financière accrue (diminution, discontinuité ou disparition des aides, absence de perspectives pluriannuelles) et le rôle d'opérateur qui peut leur est proposé n'est pas sans effets pervers (procédures administratives de plus en plus complexes et énergivores, systèmes d'appels à projets et de mise en concurrence ne laissant plus de place à la négociation contractuelle et au projet propre à chacune...).

Beaucoup d'associations jouent pourtant un rôle essentiel dans le maintien du lien social, le vivre ensemble, l'expression des habitants, quel que soit leur champ d'intervention. Il importe de ne pas les fragiliser, mais également de veiller à leur indépendance. Une **grande vigilance** est nécessaire dans le contexte de redéploiement des dispositifs de soutien aux actions de la Politique de la Ville.
- La **dissociation** encore trop forte entre le **volet social et humain et le volet urbain** (séparation des financements ACSE /ANRU, organisation fragmentée de la gouvernance locale...), même si dans l'agglomération lyonnaise des avancées ont été réalisées dans le sens d'une meilleure articulation est régulièrement dénoncée. Plus généralement, le constat est fait d'une déclinaison **trop sectorielle** et trop verticale des différents volets de la Politique de la Ville.
 - **Comment mieux faire entendre la parole des habitants des quartiers populaires ?**
C'est l'attente exprimée de nouvelles formes d'expression citoyenne. Est en même temps posée la question du « **regard des autres** », beaucoup d'habitants souffrant du décalage persistant entre des initiatives positives se développant dans ces quartiers et leur image extérieure, relayée par les médias, souvent porteuse de stigmatisations (insécurité, communautarisme, etc.).

¹ Cf. diagnostic de la MRIE au Grand Lyon, 2010.

1.3 Un message d'avenir appelant à davantage de partage, d'humanité et de cohérence à l'échelle de l'agglomération

Viser à la fois la cohésion sociale et le bien-être de chacun

La cohésion sociale se construit dans la durée et repose en partie sur le bien-être des individus. Nous croyons donc aux actions poursuivant ces deux objectifs. La lutte contre les discriminations (ethniques, liées au genre, au lieu de résidence, au patronyme...) et toutes les mesures en faveur de l'éducation et de l'emploi sont essentielles au bien-être de l'individu. Celles-ci contribuent à réduire les disparités et les inégalités entre les individus, à conforter ou retrouver la confiance envers les institutions, et la confiance dans l'avenir. Elles favorisent donc le partage, la solidarité et placent les individus en capacité de vivre ensemble. Ceci n'est bien sûr pas suffisant : le vivre ensemble ne va pas de soi et se construit...

Respect du droit à la différence et du droit à la ressemblance²

Le modèle « multiculturel » est dit-on en crise, et pourtant l'expérience a largement montré que la diversité ethnique peut être une richesse sociale et nullement synonyme de communautarisme.

Le vivre ensemble passe notamment par le respect des cultures et des religions, c'est à la fois le respect du droit à la différence et du droit à la ressemblance. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir spécifiquement telle ou telle culture d'origine, mais bel et bien de « se connaître et se reconnaître » pour envisager une histoire commune future.

Des quartiers de l'agglomération à part entière

Le vivre ensemble doit aussi se penser à l'échelle de l'agglomération. Le projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficultés parviendra à sortir ces territoires de l'exclusion si, et seulement si, la stigmatisation territoriale est évitée. Cela exige une cohérence d'actions entre les quartiers en difficultés et les autres, des actions « passerelles » entre les différents quartiers, etc. Il s'agit à la fois de lutter contre les disparités territoriales, le sentiment de disparités et aussi de mieux partager les expériences à une échelle où cette capitalisation prend tout son sens : celle de l'agglomération.

Mailler les politiques sectorielles, pour des politiques plus intégratrices

Nous estimons qu'une meilleure articulation des différentes politiques sectorielles contribuerait à améliorer les actions développées sur les territoires en difficultés. Il semble que cet aspect soit insuffisamment pris en compte. Pour répondre plus efficacement aux attentes des personnes, il y a fréquemment besoin d'un *chaînage* entre actions (logement et santé, éducation et insertion professionnelle..) et de *plus de transversalité*, et cela aux différentes échelles territoriales.

Plus d'humain dans l'urbain

Conscients des actions d'ores et déjà accomplis par la Politique de la Ville, nous tenons cependant à passer un message d'alerte : si, sous l'effet de la rénovation urbaine, certaines disparités territoriales semblent diminuer au sein de l'agglomération, les disparités sociales augmentent, comme les acteurs de terrain en témoignent. Rénover, reconstruire, améliorer les aménagements sont nécessaires, mais ces actions ne suffisent pas si elles ne sont pas associées à un accompagnement social durable des habitants concernés. Dans un contexte de baisse de crédits de l'État alloués à la Politique de la Ville, nous appelons à la plus grande vigilance : des moyens suffisants doivent être dédiés à l'accompagnement social et durable des habitants, dans les champs de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de l'insertion, de la culture, du vivre ensemble...

² Formule empruntée à Maurice Charrier

Reconnaissance de la coresponsabilité des parties prenantes

Enfin, nous sommes convaincus de l'efficacité d'un partage concerté des responsabilités : collectivités, associations, acteurs économiques, citoyens... La prise en compte de la parole des habitants est à considérer comme vecteur d'intégration sociale.

Le rôle « d'ensemblier » du Grand Lyon:

Ces différents messages plaident encore une fois l'importance du rôle « d'ensemblier » du Grand Lyon :

- veiller à la continuité et à la cohérence des actions engagées dans l'agglomération ;
- travailler au maillage des politiques sectorielles, des territoires et des parties prenantes. Cela implique d'agir en réseau, en pensant les quartiers en difficultés comme intégrés dans l'agglomération du Grand Lyon, en développant les synergies entre les acteurs concernés mais également entre acteurs et populations locales ;
- passer des logiques *hard* aux logiques *soft*, privilégier les approches transversales aux approches descendantes, *les actions immatérielles plutôt que matérielles*.
- Faire connaître les innovations locales à l'échelle de l'agglomération.

Le Grand Lyon est largement reconnu comme légitime pour **mutualiser et mettre en réseau** à l'échelle de l'agglomération des actions ne relevant pas forcément de son champ de compétences (la santé, l'accompagnement des jeunes etc.).

Le rôle du Grand Lyon en matière d'observations comparatives et d'évaluation

Au delà des outils d'observation locale, qui demeurent essentiels (cf. Agence d'urbanisme) éclairer davantage les débats sur la Politique de la Ville par la **connaissance d'expériences intéressantes** développées dans d'autres territoires, par des **comparaisons** avec les politiques développées dans d'autres pays notamment européens, en partenariat avec les centres de ressources existants au niveau local, comme le CR-DSU en région Rhône-Alpes, et national.

Promouvoir davantage **l'évaluation**, conçue comme un **outil de pilotage** permettant en temps réel d'ajuster les actions en cours et de rectifier le tir lorsque cela est nécessaire. Cela suppose la mise en œuvre d'outils ciblés et suffisamment réactifs. Le Grand Lyon pourrait à cette fin solliciter des organismes indépendants, des universitaires, et mobiliser une diversité de regards extérieurs, notamment celui du Conseil de développement, et associer plus généralement à cette démarche les acteurs de la Politique de la Ville.

2. TROIS QUESTIONS TRANSVERSALES À METTRE D'AVANTAGE EN AVANT

2.1 La jeunesse : l'avenir des quartiers

Une ou des jeunesse(s) ..? Une population fragilisée, une richesse sous-exploitée

Période de transition, d'adaptation, ou encore d'intégration dans la société, la jeunesse est un temps de la vie difficilement cernable par la société. Si elle apparaît comme une catégorie sociale à part entière, son hétérogénéité est à la fois un atout et une faiblesse. La jeunesse est également riche de différences et de variétés (sexuées, culturelles, sociales, ou économiques), mais aussi de ses espoirs. Mais ces différences laissent place à de fortes inégalités face à l'intégration dans la société.

La jeunesse doit naturellement avoir une place importante dans la construction du monde de demain, et notamment dans l'imaginaire/la perception des individus, que ce soit par les jeunes eux-mêmes ou par le reste de la société.

Comment aborder et aider les jeunes aujourd'hui ? Renoncer à stigmatiser pour mieux appréhender...

Nouvelle société, nouveau temps, il est nécessaire de trouver d'autres formes de dialogues et d'échanges intergénérationnels, **en reconnaissant la jeunesse comme une force de participation à part entière**, des adultes en apprentissage **qui ont leur mot à dire** et qui doivent être écoutés. Dans un monde en mouvement, les perceptions d'adulte vis-à-vis de la jeunesse risquent d'être erronées³. Il apparaît donc primordial de leur offrir la possibilité de trouver leur place dans la société en les considérant comme acteurs contribuant à l'évolution de la société de demain. Les jeunes ont ainsi besoin de se sentir utiles et capables de participer au devenir de notre société. Il est nécessaire de mieux reconnaître et relayer les initiatives positives et solidaires entreprises par les jeunes des quartiers.

Il est également nécessaire de déterminer de **nouveaux indicateurs moins quantitatifs** afin d'appréhender différemment **une jeunesse qui se cherche**. D'autres critères sont appréhendables pour mesurer le « bien-être » ou le degré d'intégration des jeunes à la société. Les descriptions habituellement présentées ne correspondent plus nécessairement à la réalité des modes de vie et aux besoins des populations.

Une jeunesse plurielle qui mérite une plus grande attention et une diversité d'actions

S'il y a des jeunes « à la dérive », il importe de rappeler que ce n'est qu'une minorité alors que nombre d'entre eux « s'en sortent bien » même s'il est vrai que les risques de fragilisation sont importants pour certains d'entre eux, et qu'une partie de ceux qui sont en difficulté *ont la volonté de s'en sortir mais ont besoin d'être accompagnés*.

Il importe que les adultes apprennent à « lire » le vécu des jeunes, à le valoriser et contribuer à l'orienter : ainsi le phénomène de « **bandes** » souvent perçu comme négatif est d'abord une démarche de socialisation. Il pourrait être vécu plus positivement si un travail avec les « leaders » favorisait des éléments de reconnaissance et de socialisation (exemple du Québec au Canada...).

Il faut des actions *ciblées sur les jeunes en exclusion, mais pas seulement* : la mixité avec des jeunes ayant envie de s'insérer, et de réussir est à encourager, leur présence peut avoir un effet

³ L'image des jeunes véhiculée par la société est encore trop négative et ne reflète pas la réalité : selon un sondage AFEV/ODIREP, 55% des français ont une image négative ou très négative des jeunes.

d'entraînement pour ceux qui manquent totalement de perspectives. Et cela à l'échelle de l'agglomération car le « territoire » de la jeunesse dépasse largement le cadre du quartier.

Il nous paraît donc important de prévoir dans le futur CUCS un volet « jeunes » ambitieux visant en particulier les moins de 25 ans, et qui traverse les thématiques éducation / insertion /emploi /prévention/ culture.

Quelques propositions :

- **Entre décrochage et prise en charge par les structures d'accompagnement social : alerte sur une phase trop longue où tout peut basculer :**

Les auditions effectuées par le Conseil de développement ont fortement alerté sur la période qui se situe entre la sortie ou le décrochage du système scolaire et l'entrée potentielle dans le monde du travail ou les dispositifs d'insertion. Dans cette période tout peut basculer, en un temps qui peut être très court. En effet les jeunes sont sortis des dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, et les jeunes ne sont pas encore pris en charge par les actions d'insertion professionnelle, les missions locales...

Il conviendrait à la fois **de mieux anticiper ces périodes cruciales et d'améliorer la réactivité des structures d'accompagnement**, qu'ils soient de la responsabilité du système éducatif, d'autres dispositifs publics ou du monde associatif. Et cela dès le départ (ou l'exclusion) de l'établissement scolaire.

- Développer dans les *collèges et lycées une action de veille du décrochage scolaire* et dès les premières manifestations mobiliser à l'intérieur des établissements scolaires (équipes éducatives) et à l'extérieur (centre sociaux, parents, missions locales, animateurs, associations d'étudiants...) les compétences nécessaires pour une prise en charge
Exemple de la prise en charge des jeunes exclus du *collège Victor Schoelcher* à la Duchère, qui devrait être poursuivi et largement démultiplié. Expérience peu répandue dans d'autres collèges, et fragilisée par la non pérennité des moyens accordés par l'Éducation nationale ;
- Développer les initiatives prises par certaines communes avec des partenaires pour lutter contre le décrochage.... *Exemple d'une commune* qui a mené une expérience avec une association prenant en charge les jeunes exclus temporairement du système scolaire pour les faire travailler et les aider à réfléchir sur leurs comportements. Les résultats sont satisfaisants : 90% des jeunes suivis n'ont plus fait l'objet de mesure d'exclusion par la suite.

- **Renforcer les actions d'insertion et les passerelles avec le monde économique (Ecole de la deuxième chance, stages, etc.)**

- Démultiplier les moyens de *l'Ecole de la Deuxième Chance*, récemment créée à Vaulx en Velin, et qui ne touche pour l'instant qu'un public restreint et qui a vocation d'agir au niveau de l'agglomération ;
- *Alerte sur la question des stages*, difficiles à trouver notamment pour les jeunes d'origine immigrée, que ce soit pour la fin de la 3^{ème}, pour les bacs pros des *lycées professionnels*, pour les formations en alternance. Ces stages sont déterminants pour le parcours des jeunes, ils sont indispensables pour valider la formation. Un jeune sans stage risque de se démotiver et de décrocher ;
- *Mobiliser sur les stages à la fois les collectivités et le monde économique*, à l'échelle de l'agglomération, CCI, entreprises, CRESS. Nous proposons que le *Grand Lyon*, qui a commencé à engager avec les missions locales une politique d'accueil de stagiaires et de jobs d'été, porte cette initiative fédérative en donnant l'exemple. Pourrait être créée une bourse des stages, mis en place des systèmes de parrainage... Une *plateforme d'échange*, mutualisant l'ensemble des jeunes recherchant des stages, ainsi que l'ensemble des entreprises prêtes à les accueillir pourrait être mise en place.

- **Reconnaitre les initiatives et promouvoir l'engagement des jeunes (de tous les jeunes) pour la cité : l'exemple du service civique volontaire**
 - Développer les actions mélangeant les jeunes exclus avec « d'autres » jeunes, sur des dynamiques de projets leur proposant des ouvertures hors de leur quotidien.
Exemples illustratifs : Service civique volontaire, scoutisme laïque, Bioforce, autres... Faire connaître les engagements des jeunes et insister sur leur besoin d'autonomie ;
 - Promouvoir l'engagement des jeunes c'est leur signifier qu'ils ont une place à prendre dans la société, qu'ils sont attendus, qu'ils ont des choses à faire, à dire, à penser, à exprimer, en cessant d'être bénéficiaires mais en devenant acteurs, favoriser leur mise en relation avec le territoire, la citoyenneté, l'emploi... leur permettre de se sentir utile et capable. C'est leur faire confiance en les dotant de moyens (y compris financiers) pour agir. Cela leur donne en outre l'opportunité d'acquérir des compétences transversales utiles (relationnel, adaptation, mise en place d'un projet, assertivité....) et c'est un facteur indéniable de mixité : sociale, de genre, générationnelle ;
 - Encourager cet engagement, via les Missions locales, les Lycée professionnels, les actions des animateurs, des éducateurs de prévention, les universités...en lien avec l'Agence du Service Civique ou de la région Rhône Alpes ou des Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), soutenir financièrement/politiquement les structures qui les accueillent, les recrutent, les forment, les suivent.
- **Insister sur les besoins d'encadrement (animateurs, éducateurs...) qui impliquent durée et moyens**
 - Alerte sur les risques de désengagement financier des acteurs publics ;
 - Être très attentif à la qualité du recrutement des professionnels accompagnant les jeunes, qui doit prendre en compte l'expérience, les chemins de vie, et pas seulement le niveau d'étude ;
 - Ouvrir les périmètres car un encadrement uniquement pensé au niveau ZUS ne permet pas la mixité sociale recherchée et souhaitée, et ne correspond pas nécessairement au vécu des jeunes.
- **Mobiliser les acteurs et renforcer leur coopération à l'échelle de l'agglomération**
 - Voir comment **démultiplier**, dans les différents quartiers les **lieux ayant vocation à écouter les jeunes**, à les impliquer dans des projets (type centre social, MJC, clubs sportifs...) dans des démarches de type éducation populaire ;
 - **Renforcer la synergie et la coopération de toutes les parties prenantes** en appuyant ou créant les dispositifs qui associent les parents, les professeurs et équipe éducative, les agents de développement local, les animateurs des structures jeunesse, les policiers, les éducateurs PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), les acteurs économiques etc. et bien sûr les jeunes eux-mêmes !
 - **Développer à l'échelle de l'agglomération**, à l'initiative du Grand Lyon, **une fonction d'ensemblier et de mutualisation** mettant en synergie les acteurs et tirer des enseignements de la diversité des expériences.

Le Conseil de développement souhaite que, malgré les tensions actuelles sur les budgets publics, les moyens financiers et humains alloués aux actions en direction de la jeunesse soient renforcés, après analyse des besoins avec les acteurs locaux.

2.2 La participation et l'expression des habitants : franchir un nouveau cap

Dans l'agglomération lyonnaise se sont développées des pratiques variées de participation des habitants, qui ne sont pas forcément les mêmes à La Duchère, Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux, Oullins... ou dans d'autres communes, aussi bien à travers les dispositifs mis en place par les institutions que par la diversité des initiatives associatives ou citoyennes.

Le Conseil de développement relaie l'attente qu'une **nouvelle étape** soit franchie. Il s'agit d'aller plus loin dans l'expression des habitants et l'attention qui leur est portée. L'engagement des habitants sur les projets dans leur quartier, leur ville ou leur agglomération peut en effet être un vecteur majeur d'intégration et cohésion sociale.

D'un côté sont exprimées des frustrations, la participation n'étant pas toujours au rendez-vous ou ne concernant parfois que des objets trop limités. Des formes de désenchantement se développent de la part d'associations très impliquées dans l'expression des habitants mais qui n'ont pas toujours de retour⁴.

D'un autre côté existent dans l'agglomération des expériences intéressantes et innovantes qui ne sont pas forcément connues et qui ont démontré que la participation et l'expression des habitants peuvent fonctionner efficacement, améliorer la qualité des projets, faire surgir de nouvelles idées ou initiatives. L'important est d'engager le dialogue le plus en amont possible, à un moment où les projets sont encore ouverts voire à lancer, et de travailler collectivement et avec méthode.

Il y a une grande attente que l'expression des habitants dans les quartiers populaires soit davantage reconnue et entendue dans le contexte actuel. Le CUCS avait déjà affiché des objectifs en la matière, le Grand Lyon a largement ouvert la voie, notamment à travers la Charte de la participation.

⁴ cf. rapport annuel de la MRIE 2010

Propositions

Le Conseil de développement formule trois séries de propositions :

- **Mettre en œuvre activement la nouvelle Charte de la participation citoyenne appliquée aux opérations de renouvellement urbain**
 - Cette charte a été approuvée en juin 2009 et signée par 21 partenaires en 2010 : Grand Lyon, Etat, Région, les 12 communes engagées dans le renouvellement urbain (Bron, Fontaines-sur-Saône, Givors, Lyon, Mions, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne), ABC HLM, CNL, CSF, CLCV, Conseil de développement. D'autres signataires du CUCS pourraient s'engager également ;
 - Les différents signataires doivent s'attacher à **la mise en œuvre effective des engagements pris dans cette charte par les partenaires**, dans les différents territoires de la politique de la ville, dans la lettre et dans l'esprit car il convient bien sûr d'adapter les pratiques à chaque contexte. Il est attendu que chacun s'engage notamment dans son propre champ d'action ;
 - Parmi les 6 principes énoncés et détaillés pour la conduite de la concertation : *engager une concertation dynamique, respecter les temps et niveaux de concertation, assurer la participation du plus grand nombre, assurer une information claire et régulière, mettre en place un comité de suivi participatif, établir un bilan annuel*, nous soulignons particulièrement l'intérêt de généraliser le système des **comités de suivis participatifs**, qui ont largement fait leurs preuves, favorisent le dialogue et la transparence ; et sont de nature à entretenir un climat de confiance ;
 - **L'établissement des bilans annuels prévus dans la charte, devrait être également l'occasion**, à l'initiative notamment du Grand Lyon et du Conseil de développement, de développer un réseau d'échange entre bonnes pratiques et de capitalisation des savoir-faire qui pourrait s'ouvrir à d'autres agglomérations, d'organiser un espace de débat et d'impulser des démarches d'évaluation ;
 - Le **comité de suivi de la charte de la participation** devrait à cette fin jouer pleinement son rôle. Il pourrait aussi veiller à la transparence de la mise en œuvre du CUCS sur les affectations budgétaires, et susciter la **création d'un fond** dédié aux associations travaillant sur le lien social et l'expression des habitants, notamment celles souhaitant développer de nouvelles méthodes de participation ou d'expression. **Une partie du budget de communication du CUCS** pourrait être affecté à l'information des citoyens, dans le sens descendant et aussi ascendant en direction des élus et des services.

- **Diversifier les formes de participation**

- Mieux répondre à une attente forte des habitants **d'entretenir une relation de proximité avec leurs élus, les services, les maîtres d'ouvrage, les bailleurs sociaux**, etc. Il peut s'agir d'une communication personnalisée, qui aille plus souvent au-devant des gens notamment sur les questions du quotidien, ou encore de temps de rencontre collectifs entre habitants, élus et services mais « hors projet » afin de favoriser la connaissance mutuelle et la relation de confiance ;
- Etre attentif à la **diversité des modes et supports d'expression** : les associations bien sûr, mais aussi les collectifs et groupes plus informels d'habitants qu'il convient de soutenir, et aussi les catégories de personnes qui ne s'expriment pas, ne s'impliquent pas dans les débats, et qu'il convient d'aller chercher. Porter une plus grande attention aux démarches non institutionnelles, prenant en compte les paroles d'un plus large spectre de citoyens ;
- Être à l'écoute à **la fois des attentes individuelles** et des **démarches collectives** qui peuvent se construire en une diversité de lieux, associations, collectifs d'habitants, conseils de quartiers, centres sociaux, MJC... ;
- **Les attentes de participation ne se limitent pas à la rénovation urbaine**, les espaces publics, l'habitat, elles peuvent concerner **les différentes thématiques traitées dans le CUCS** ;
- **Davantage former** élus, techniciens et citoyens à l'exercice de délibération. Former à la culture du dialogue, qui va plus loin que l'information, former aussi les citoyens aux méthodes de participation qui impliquent de leur part responsabilisation. Dégager des espaces et des temps pour la formation commune.

- **Compléter les dispositifs actuels de participation, généralement descendants, en explorant de nouvelles formes d'expression des habitants** favorisant à la fois leurs capacités d'initiative et la remontée de leurs attentes auprès des collectivités et acteurs institutionnels.

- Cette démarche peut prendre la forme d'expérimentations de méthodes innovantes de participation, d'expression ou d'écoute des habitants, inspirées d'initiatives déjà prises dans des communes de l'agglomération et/ou dans d'autres villes françaises ou étrangères. La prise en compte de la participation des habitants peut conduire à penser à de nouvelles formes d'action publique.

A titre d'exemples, le Conseil de développement a porté une attention particulière :

- à l'expérience engagée par la *Ville de Rillieux-la-Pape* des « *observateurs de quartiers* » qui ouvre la voie à des formules de **budgets participatifs** gérés à l'initiative des habitants et des services, permettant la réalisation d'enquêtes ou de projets concrets d'aménagements de proximité initiés par les habitants.

Cette expérience a donné des premiers résultats encourageants, elle mériterait d'être évaluée et diffusée, elle pourrait inspirer de nouvelles initiatives :

- aux initiatives autonomes prises par un **collectif d'habitants et d'associations** de la Duchère, le *GTI* (groupe de travail interquartiers), favorisant l'expression collective des citoyens et sa reconnaissance par les institutions.

Ce collectif existe depuis 26 ans, il a pour objectifs de permettre aux habitants de s'exprimer, d'être caisse de résonance des réactions du quartier et relais d'opinion auprès des autorités. Le GTI est présent sur les questions de proximité (collectifs de locataires d'immeubles), a une large capacité d'initiatives (enquêtes, forums, manifestations de protestation, pique-nique..), il est présent dans les ateliers de concertation du GPV de la Duchère et au comité de suivi participatif, il a participé activement au travail d'évaluation à mi-mandat du projet de GPV (volet point de vue des habitants).

- à la mise en œuvre ou au moins à l'incubation **d'expériences développées dans les pays anglo-saxons**, où la collectivité appuie les personnes en difficulté qui s'engagent dans une démarche « *d'empowerment* » (que l'on pourrait traduire en français par « capacité d'agir » ou « pouvoir d'agir »).

Ces démarches s'inscrivent souvent dans ce que l'on appelle le « *community development* » (à ne pas confondre avec le communautarisme), les habitants mettant en place sur un même territoire une démarche de projet partagé, leur permettant d'être reconnus par les institutions. Le Conseil de développement a pris connaissance d'un exemple londonien, l'organisation « *London Citizens* » qui regroupe de nombreux représentants de la société civile et organisations communautaires du territoire, et est entièrement financée par des cotisations et des fondations privées. Leur objectif est de participer à la gouvernance urbaine, d'avoir une voix au chapitre. Ils disposent d'une vingtaine de salariés, les « *community organisers* ».

D'autres exemples mériteraient d'être analysés et diffusés, dans l'agglomération lyonnaise ou ailleurs.

2.3 La diversité culturelle et ethnique, une chance à mieux saisir

« Chaque acteur, chaque praticien sait que le « public » de la Politique de la Ville est composé plus qu'ailleurs de personnes étrangères, de compatriotes d'origine étrangère et de jeunes issus des « minorités visible », pour employer une expression un peu étrange qui doit nous interroger sur notre incapacité collective à dire ce qu'il en est de la diversité des couleurs qui composent aujourd'hui le visage de la France. Une république ambitieuse pour ses quartiers en difficulté n'a rien à perdre à parler franchement et à assumer clairement cette réalité. Au-delà des moyens humains, techniques et juridiques mis en œuvre pour réussir la Politique de la Ville, ce serait sans doute un atout pour une parole publique républicaine efficace contre les racismes, les discriminations et les communautarismes. »

(Extrait du Rapport Goulard - Pupponi sur les quartiers défavorisés, Assemblée nationale octobre 2010)

La diversité culturelle et ethnique doit être considérée comme une richesse et une source de créativité pour notre société contemporaine. De nombreux pays, dont le nôtre, se sont construits avec l'apport du métissage, qui nourrit à la fois notre mémoire collective et notre vision du futur. La reconnaissance de la diversité peut et doit se conjuguer avec l'adhésion partagée aux valeurs de la République (le vivre ensemble, l'égalité, la laïcité...), à travers une citoyenneté qui se décline à diverses échelles territoriales, celle d'une commune, d'une ville ou d'un pays. C'est, comme indiqué en introduction, à la fois *respecter* le « droit à la différence » et *promouvoir* le « droit à la ressemblance. »

Pour autant, le cheminement ne va pas de soi. Le concept de « multiculturalisme » est aujourd'hui controversé. L'actualité et les médias nous renvoient en contrepoint des images négatives associant pêle-mêle immigration, discriminations, stigmatisations, racisme, décrochage social, intégrisme religieux, insécurité, etc. ; les tendances au communautarisme jettent le doute sur la volonté ou la capacité de s'intégrer d'une partie des populations, alors que beaucoup souffrent en silence⁵ du « regard des autres », des amalgames stigmatisants... Dans toutes les catégories de population on voit progresser « l'entre-soi » et la mise à distance de l'autre, mais on voit également se développer de plus en plus chez les citoyens des formes de sursaut et d'indignation nous rappelant les valeurs collectives de tolérance et de solidarité.

Le Conseil de développement estime que les tensions observées ici ou là ne doivent pas occulter les progrès constatés depuis plusieurs décennies dans le rapprochement et le dialogue entre cultures d'origine et culture du pays d'accueil, avec de nombreuses réussites dont on parle insuffisamment. Il pense que la construction du vivre ensemble doit s'inscrire dans la durée et appelle certainement un engagement plus fort tant des pouvoirs publics que de tous les citoyens.

Il convient tout d'abord de **poursuivre et d'amplifier résolument les actions qui sont déjà engagées en ce sens**, tout particulièrement la **lutte contre les discriminations**.

⁵ « On nous dit qu'il faut se taire, qu'il faut rentrer dans le moule... » *citation d'un membre du CDD*

Le Conseil de développement propose en outre de mettre davantage l'accent sur **les trois orientations suivantes** :

- Donner **beaucoup plus de visibilité** aux actions ou expressions valorisant positivement la diversité dès lors qu'elle trouve sa place dans la société française, les parcours d'intégration, les initiatives créatives, dans les champs notamment de la création culturelle et artistique, la vie sociale, le sport, les parcours professionnels, la formation...

- Soutenir en particulier les **actions ou initiatives qui font dialoguer les différentes cultures**, cultures de pays d'origine et culture française, et qui favorisent la mixité et le métissage des publics. Mieux valoriser les personnes assumant cette « double culture ».

Il s'agit de développer une véritable **dynamique interculturelle** à l'échelle des quartiers et de l'agglomération.

- **Progresser dans la représentation des minorités dites « visibles »** au sein des équipes des différentes institutions, avec qui s'établissent des contacts quotidiens : assemblées politiques, collectivités et services publics, police, administrations de l'Etat, bailleurs, conseils de quartier, conseil de développement, équipes de maîtrise d'œuvre urbaine etc.

Propositions

Ces préoccupations peuvent se décliner en mobilisant une *diversité d'acteurs, travaillant en partenariat* :

- **Le rôle déterminant des associations pour mettre en lien les différentes cultures...**
 - De nombreuses associations s'efforcent d'agir en ce sens et de mettre en lien les différentes cultures, en évitant les deux principaux écueils : s'enfermer dans une monoculture, ou se dissoudre dans la culture dominante...
 - Il convient de soutenir les associations porteuses d'actions de médiation et de dialogue interculturels, beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui fragilisées ou en péril.
- **...les Institutions publiques...**
 - Être à l'écoute de toutes les initiatives d'habitants et particulièrement celles favorisant une meilleure (re)connaissance des cultures d'origine, accepter de leur donner un espace d'expression ;
 - Mettre en œuvre une action de transparence dans l'attribution des moyens financiers ;
 - Former les personnels à la réalité interculturelle de territoires concernés par l'action de la politique de la ville notamment.
- **et les équipements sociaux et culturels** (Centres sociaux, MJC, Maisons de l'enfance, centres culturels, médiathèques...)
 - Associer les acteurs du territoire à la participation d'une dynamique interculturelle : programmation, expression des pratiques amateurs, accessibilité aux événements...
 - Former les personnels à la réalité interculturelle et promouvoir un intérêt réel pour cette question dans la gestion du rapport aux habitants et groupes porteurs d'une dynamique interculturelle.

et dans différents domaines...

- **Les pratiques culturelles et l'expression artistique comme outils du vivre ensemble, de dialogue et de compréhension**
 - Le défilé de la Biennale de la Danse à Lyon, événement emblématique, a joué incontestablement un rôle précurseur, y compris dans sa préparation ;
 - Les ateliers, événements, concerts, festivals mélangeant une diversité de publics (jazz, musiques du monde, musiques actuelles....) fêtes de quartiers, événements culturels à l'échelle de l'agglomération sont autant d'opportunités pour valoriser le dialogue interculturel. L'exercice des pratiques amateurs peut également favoriser ce métissage.

- **L'apprentissage des langues, la formation, l'éducation populaire**

- Conjuguer l'apprentissage du français et une meilleure connaissance des langues d'origine et des langues régionales ;

« On ne parle et on ne pense bien dans une langue et dans un mode de pensée que si l'on s'aperçoit qu'il y en a d'autres. »

Barbara Cassin, philosophe et philologue, directrice de recherche au CNRS

- Former à la connaissance des modes de vie et des cultures du pays d'accueil mais aussi mieux faire connaître ceux des pays d'origine. Certaines associations aident les personnes issues de l'immigration à mieux prendre conscience de la culture de leur pays d'origine, ce qui facilite le dialogue avec les autres cultures...
- Retrouver les repères qui ont marqué l'action des mouvements d'éducation populaire après la libération (promouvoir l'accès de tous à la culture et à la connaissance, les valeurs de tolérance et de solidarité, développement de l'esprit critique...), même si aujourd'hui le contexte sociétal est très différent. Ces valeurs peuvent sans doute retrouver leur place dans des projets associatifs ou lieux de citoyenneté qui se développent aujourd'hui.

- **La mémoire des territoires et des populations**

La mémoire est un levier d'ancrage historique et patrimonial partagé par tous les citoyens, notamment dans les quartiers ayant historiquement bénéficié d'apports migratoires variés (cf. actions du CMTRA, Le Rize...)

La mémoire de ces quartiers permet en effet de valoriser le métissage des populations et d'en comprendre les origines. Elle est facteur d'intégration, de reconnaissance d'identité et de tolérance aux autres, notamment dans le domaine culturel

- **Respecter les pratiques religieuses**, en leur permettant de disposer des moyens nécessaires, dans le cadre de la laïcité
- Reconnaître et respecter les traits culturels de l'autre (dont la religion fait partie) amène à la compréhension de l'autre et d'éviter ainsi les peurs et rejets face à ce qu'on ne connaît pas.

- **Et la poursuite active et résolue des actions de lutte contre les discriminations...**

Une diversité d'outils peut être mobilisée sur ces divers objectifs : Charte de la participation, charte de la coopération interculturelle (de la ville de Lyon qui pourrait être étendue à l'agglomération), programmes Cités interculturelles...

3. AUTRES PROPOSITIONS SUR LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

Le Conseil de développement souhaite également s'exprimer sur certaines thématiques prioritaires plus « classiques » de la Politique de la Ville, toutes essentielles à l'action publique, en explorant des perspectives éventuelles d'innovation d'inflexion ou de plus grande transversalité.

Il a fait un choix ciblé sur l'éducation, la culture, l'habitat, elles ont déjà été abordées indirectement au chapitre précédent ainsi que d'autres (l'insertion, la prévention). D'autres comme la santé, la sécurité, mériteraient également d'être approfondies en prolongement de ce travail si le temps le permet

3.1 L'éducation, outil essentiel de la Politique de la Ville

(voir également chapitre précédent sur la jeunesse)

- Promouvoir plus systématiquement, avec l'Éducation Nationale et les équipes d'enseignants, **des projets pédagogiques ambitieux dans les établissements**, collèges et lycées des quartiers en difficulté. Cela suppose une équipe engagée, volontaire, bien entraînée et stable. Lien fort à faire avec l'environnement social et économique de l'établissement. Rôle de la qualité architecturale et urbaine. Exemples lycée Robert Doisneau et autres ;

Quels moyens sont donnés aux enseignants pour mettre en œuvre ces projets (allocations de temps des enseignants) ? Comment l'Éducation Nationale intègre la Politique de la Ville dans le droit commun ?

- Sur l'échec scolaire, développer les expériences de **travail en commun enseignants - parents d'élèves** (cf. expérience MRIE / Parole de Femmes et AFEV), et plus généralement, soutenir et renforcer les différents dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. Pour l'Éducation Nationale, veiller à ce que les moyens des équipes pédagogiques soient suffisants ;
- La question de la carte scolaire et de la localisation des établissements mériterait aussi d'être ré-examinée dans le souci de préserver tout autant que possible la mixité sociale à l'école ;

Il est important également de considérer **l'éducation dans toutes ses dimensions**, c'est à dire formelle, informelle et non formelle (éducation populaire évoquée plus haut notamment). Il est donc nécessaire de prioriser et mettre en avant **une politique d'éducation globale** qui ne se limite pas à la seule sphère de l'Éducation Nationale.

3.2 La culture comme levier de lien social, et vecteur d'expression des habitants :

(voir également chapitre précédent)

- Partant du constat qu'il existe dans les différents territoires de l'agglomération un foisonnement d'initiatives culturelles intéressantes, mais souvent isolées ou mal connues des autres territoires, **faire circuler l'information, les publics, organiser la mise en réseau** des équipes, et les connecter davantage avec les acteurs du lien social (Centres sociaux, MJC, maisons de quartier etc.).
Proposition : le Grand Lyon, en liaison avec les communes, pourrait favoriser cette mobilité territoriale et jouer un rôle « d'ensemblier » ;
- Soutenir et développer davantage les **initiatives de création artistique entre artistes et habitants** (ex Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Lyon...). Certaines grandes institutions ont montré la voie (Opéra de Lyon..), étendre cette façon de faire aux *petites structures*, et soutenir les initiatives de cette nature aux échelles locales, de proximité... Envisager des temps forts, un festival...
- Favoriser le **métissage** des disciplines et expressions artistiques (danses hip hop, slam, contes et mémoire, musiques occidentales, art contemporain, chanson française, musiques ethniques, jazz...);
- La dimension universelle de la création artistique doit ainsi être accordée aux productions artistiques réalisées sur les territoires CUCS → favoriser la **visibilité** des actions.

3.3 L'habitat et la rénovation urbaine, enjeux de cohésion sociale

- Pour les secteurs en rénovation urbaine, **évaluer les transformations urbaines en cours et leur impact** sur le peuplement, la vie sociale des quartiers, l'accueil de nouvelles populations, **comment est « vécue » la mixité sociale**, ainsi que les conséquences sur les quartiers accueillant des relogements (faire une synthèse des évaluations en cours), faire ressortir éventuellement l'évolution des besoins d'accompagnement social qui en résulte, et les inflexions à apporter aux projets.
Dans la période qui s'ouvre (ANRU II), **le volet social des projets urbains** et l'articulation avec le CUCS vont prendre une importance accrue.
- **Être attentif à l'entretien et la maintenance des rénovations du bâti effectuées dans le cadre de l'Anru** afin de pérenniser l'impact des actions engagées et inscrire les transformations urbaines dans la durée. La rénovation urbaine a pour vocation d'être un levier positif sur le changement d'image des quartiers qu'il est important de poursuivre sur le long terme.
- **Être attentif à l'articulation entre les projets de rénovation urbaine et la politique globale du logement à l'échelle de l'agglomération**, intégrant à la fois la production neuve et la transformation du parc existant, en particulier face au défi énergétique. Dans un contexte de crise, être attentif à ce qu'il y ait le minimum de décalage entre la démolition de logements sociaux et la reconstitution de l'offre, à des coûts compatibles avec les ressources des ménages à loger. Veiller à ce que la mise en œuvre de la loi DALO n'aggrave pas la concentration des populations en difficulté dans les mêmes quartiers.

- En matière d'offre de logements, **porter une attention particulière dans ces quartiers aux personnes qui pourraient être encore en situation de mal-logement** :
 - o Les personnes en situation de précarité ;
 - o Ceux qui parmi les jeunes ne peuvent trouver de logement autonome et restent vivre chez leurs parents ;
 - o Les personnes âgées dont le nombre va croissant dans ces quartiers.

- **Les personnes âgées** sont souvent trop oubliées dans la mise en œuvre de projets, le développement de services ou l'installation d'équipements. Or, ces personnes doivent pouvoir maintenir leurs vies sociale et culturelle dans leur quartier comme dans le reste de l'agglomération. La question du vieillissement de la population est très souvent citée, sans pour autant susciter, ou pas assez, des initiatives spécifiques ou misant sur la richesse des liens intergénérationnels. Et lorsque le vieillissement s'accompagne d'un handicap, la situation se complexifie encore davantage. Les logements adaptés par exemple sont très rares. Le Conseil de développement porte toute son attention sur les groupes de travail inter-bailleurs récemment constitués sur ce sujet. Mais la question dépasse le cadre du logement : comment préserver le droit de vieillir dans son quartier ?

- **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité**

Ces questions qui touchent la vie quotidienne sont essentielles et méritent d'être revisitées à l'occasion de l'avenant du contrat urbain de Cohésion sociale, en s'appuyant notamment sur l'écoute des habitants et acteurs de la vie des quartiers.

Le Conseil de développement a notamment été alerté par des témoignages sur la suppression de *gardiens* d'immeubles dans certains ensembles de logements. Les bailleurs sociaux rappellent en contrepoint que des engagements collectifs ont été pris, visant notamment au renforcement des relations de proximité et à la qualité du dialogue avec les locataires. Les situations particulières devraient donc être examinées avec la plus grande attention en dialogue avec les habitants concernés.

4. POUR ALLER PLUS LOIN...

Les oubliés (ou les impensés) des politiques publiques : deux propositions du Conseil de développement à l'échelle de l'agglomération :

4.1 Les « absents du débat public » : inscrire dans le CUCS le projet visant à « Être mieux à l'écoute des personnes en difficulté, absentes du débat public »

Cette proposition fait suite au forum organisé en juin 2008 par le Conseil de Développement avec le concours de la MRIE.

Dans notre société actuelle existe un nombre croissant de personnes en situation de précarité, de handicap, de décrochage, de marginalisation, ou victimes d'accidents de vie. Discrètes et invisibles dans l'espace public, ne serait-ce que par souci de dignité, elles n'ont pas l'occasion d'exprimer leurs besoins ou leurs attentes, elles souffrent d'abord d'un déficit de reconnaissance par les institutions comme par le reste de la société.

Le forum organisé par le Conseil de développement avait pour objet de leur permettre un moment libre d'expression devant élus et représentants d'institutions, avec l'appui de collectifs d'habitants, d'associations comme ATD Quart monde ou Notre Dame des Sans Abri, Habitat et Humanisme, Secours catholique, Forum réfugiés, Parole de femmes, La Noria, etc.

De fortes attentes se sont exprimées : organiser des espaces d'expression et prendre en compte la parole de ces personnes⁶, les faire participer aux débats citoyens, les accompagner dans « l'accès aux droits », qui est souvent une course d'obstacles (à quel guichet s'adresser, les institutions se renvoient les unes sur les autres), « faire avec » plutôt que « faire pour », etc.

A l'issue de ce forum, les représentants du Grand Lyon ont proposé de mettre à l'étude un dispositif permanent d'écoute de ces personnes en difficultés absentes du débat public. Il associerait au Grand Lyon d'autres partenaires institutionnels (État, Conseil général, CAF, Bailleurs...) et bien sûr des membres des collectifs de personnes en situation de précarité.

Les modalités ont été étudiées par les services du Grand Lyon et la MRIE, en liaison avec le Conseil de développement.

Nous proposons que ce projet soit inscrit au CUCS et aboutisse rapidement.

⁶ « Nous appelions ces personnes les « sans voix », elles nous ont répondu : « c'est vous qui êtes sans oreilles » (un membre du CDD)

4.2 Les prisons : inscrire dans le CUCS un volet spécifique d'accompagnement des personnes qui sont concernées, à un moment donné de leur vie, par la prison

Rappelons qu'une des missions des prisons est la réinsertion dans la société.

Cf. Séance information-débat du Conseil de développement « Retours de prisons » du 9-décembre 2009.

L'interface entre la prison et la ville dans son ensemble doit être pensée dans toutes ses dimensions et mérite un effort collectif :

- améliorer la formation professionnelle des détenus et préparer davantage leur sortie. Il s'agit bel et bien d'affirmer une logique de réinsertion qui implique des moyens financiers et humains ;
- soutenir les associations dédiées à l'accompagnement des familles, et en particulier des enfants ; faciliter l'organisation de l'accueil des familles ;
- inciter les employeurs à prévoir dans les types d'absence (jour exceptionnel d'absence, congés spécifique, etc.) la détention d'un proche. Cette mesure permettrait de manière fortement symbolique de mettre en lumière ce type d'accident de la vie pour les salariés ayant un proche en détention. Les collectivités locales pourraient donner l'exemple en instituant ce genre de mesures afin de faciliter les visites et entretenir un lien entre les détenus et leur famille ;
- veiller à une bonne accessibilité des centres de détentions, cela passe notamment par des solutions de transport efficace (réseau et fréquence) et peu coûteux. Dans le cadre du projet de restructuration Atobus, il semblerait que, l'accessibilité à la prison de Corbas par transports en commun serait altérée, il convient de s'en inquiéter ;
- soutenir les activités socio-culturelles développées à l'intérieur des prisons ;
- travailler sur le logement et l'insertion des sortants de prison qui ne disposent pas de familles d'accueil.

En conclusion, le Conseil de développement souhaite souligner la forte mobilisation de ses membres sur les questions de Politique de la Ville, qui renvoient plus largement aux grands défis qui traversent notre société contemporaine.

Les débats du Conseil ont conduit à s'interroger sur le concept même de Politique de la Ville : s'agit-il d'actions simplement « réparatrices », ou l'ambition n'est-elle pas aussi de mettre en cause certains fondements de l'action publique ?

La question d'un nécessaire changement d'échelle est également posée : travailler à l'échelle de l'agglomération voire à l'échelle métropolitaine et pas seulement à celle des quartiers, s'interroger sur l'élargissement des publics car la question de l'exclusion concerne de nombreux segments de notre société.

Ce défi concerne aussi tous les citoyens, c'est un enjeu du débat public.

ANNEXES

Annexe 1.	Liste des participants et personnes ressources auditionnées	p.32
Annexe 2.	Clôture des Assises de la Politique de la Ville - 11 décembre 2010, Lyon -	p.35
Annexe 3.	Réactions de Maurice Charrier suite à la présentation de la contribution et au débat en séance plénière du 21 juin 2011	p.37
Annexe 4.	Charte de la participation citoyenne	p.39
Annexe 5.	Propositions pour l'aide à l'insertion et à l'intégration des jeunes en formation professionnelle	p.47
Annexe 6.	Des observateurs de quartiers au service du développement durable	p.48
Annexe 7.	Le GTI à la Duchère : « Groupe de travail interquartiers » : Présentation du 19 Avril 2011 en commission S&CS	p.51
Annexe 8.	Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires - Lettre ouverte du collectif pouvoir d'agir, Fonda, Juin 2010	p.54

ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS

► Pilotes de la Commission Solidarité et Cohésion sociale

- FREBAULT Jean
- BARDEL Maurice

► Membres du Groupe de Pilotage

- BARDEL Maurice
- BARTHEZ Jean-Claude
- BOURGES Jean-Paul
- BUISSON Marie-Andrée
- BUHRIG Martine
- FATNASSI Khaddaudj
- FREBAULT Jean
- GRANDJEAN Pierre
- MESSAHLI Lahcène

► Membres de la Commission Solidarité & Cohésion Sociale:

- ARROYO FERNANDEZ Sagrario
- ATCHICANON Jean-Lou
- BALUME Ya Mutuale
- BARDEL Maurice, CCO (Centre Culturel Œcuménique)
- BARTHEZ Jean-Claude, Arcad
- BENICHOU Géraldine, Théâtre du Grabuge
- BLAZY Simone
- BOLZE Bernard
- BONMARTIN Alain, Université Claude Bernard Lyon 1
- BOUNAMA Abd-UI Hamid
- BOURGES Jean-Paul, Habitat&Humanisme
- BOUSQUET Anne, Groupe de travail Interquartiers Duchère GTI
- BRANCHARD Pascal, Les Francas
- BROUSSAS Paulette, CDIFF (Centre départemental d'Information de documentation des Femmes et des Familles)
- BRULEY Michel, Conseil de quartier 3ème arrdt
- BUHRIG Martine, Foyer Notre Dame des sans abris
- BUISSON Marie André, Habitat&Humanisme
- CAMUZAT Sylvain, Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL)
- CARTAZ Sylviane, Comité de Bassin d'Emploi Lyon Sud
- CHAAMBI Abdelaziz, Collectif des associations musulmanes du Grand Lyon
- CHAMBON Jean, représentant territorial de Lômes et Coteaux du Rhône
- CHIKH Malika
- CHOPPIN Anne Sophie
- CHRETIEN Maurice
- CLARET Michel, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- CLEMENT Jean, Antenne Sociale de Lyon
- COLLET Michel
- COLLIARD Agnès, Le Passe-jardins
- CREUZE Catherine, Le Passe-jardins
- DALON Michèle, Collectif des Associations de Développement dans le Rhône (CADR)
- DE CHAMBOST Anne, ATD Quart Monde
- DENIZOU Jean-Pierre, PASS (Plans d'Actions Sur Site)
- DEVERT Bernard, Habitat et Humanisme
- FATNASSI, Khaddaudj

- FAUQUEMBERG Émilie
- FAURE Chantal, CFE-CGC
- FOURNIER Yves, ASET 69 (Association d'aide à la scolarisation des enfants tsiganes)
- FREBAULT Jean, Président du Conseil de développement
- GALLAND Marie-Cécile
- GARCIA Dominique, Ouest Nord
- GRANDJEAN Pierre, ADAI 69
- GUERRINI Isabelle
- GUICHARD Bruno, La maison des passages
- GUYOT Christian, Fondation Entreprise Réussite scolaire
- HARRATH Ryad
- HERPIN-KAY Isabelle, Solidarité Nouvelle contre le chômage
- JACQUIER Bernard, Université Ouverte Lyon 1
- LA CARBONA Frédéric
- LAFAY Fabien, Pôle universitaire de proximité Lyon 3
- LAROCHE Chris, Lycée Pierre Brossolette
- LOVICONI Pascal
- MARCAND Colette, Conseil de quartier 7è arrdt
- MARTIN Jean-Jacques, Rhône Développement Initiative
- MARTINON Olivier, ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)
- MAYET Jean-Baptiste, Conseil de quartier 9è arrdt
- MAZURELLE Luc, Conseil de quartier Villeurbanne
- MESSAHLI Lahcène, AWAL Grand Lyon
- MINARD Gérard
- MINSSIEUX Yves
- MOUHADDAB Aïcha, ARRA HLM (Association Régionale des organismes HLM de la Région Rhône-Alpes)
- PATROUILLARD François Xavier, Groupe CESI
- PATURAL Serge
- PEILLON Pierre
- PELORCE Françoise, Moderniser sans exclure
- PLOQUIN Jean-François, Forum Réfugiés
- PLOUX-CHILLES Leu
- POISSON Marie-Aude, ADOMA
- POLLET André, Commission DALO
- POUSSET Xavier, ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et Amis Gadjé)
- RAULIN Gérard, Secours Catholique
- RAVEAUD Paul, Réseau Démocratie & Politique
- REVOL Michel, Conseil de quartier 3è arrdt
- ROCHAT Joël, Eglise Réformée de Lyon
- RODRIGUE René, AGMAL (Association pour la Gestion du Musée Africain de Lyon)
- ROMANAS Jean-Pierre
- RONJAT Marie Jocelyne
- ROUBINET Violaine
- SACERDOTE-PERONNET Myriam, Formation continue et alternance Lyon 1
- SARNER Anna
- SAUZEDE Jean-Paul, Habicoop
- SESSIECQ Marion, AFEV
- TIBERGHIEU Philippe, Unis-cité
- TILLET Patrice, ALLIADE Habitat
- TISSIER Claude
- TIXIER Marc, CAF Lyon
- VINCENT Agnès
- WYCECH Jean, Fondation MACIF

► Équipe projet Grand Lyon

- GUEUGNEAU Emmanuelle, chargée de mission Participation citoyenne
- JANUEL Caroline, Veille / rédaction / réécriture
- PRIME Etienne, stagiaire Mission Participation citoyenne
- RAYNOUARD Frédéric, Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain
- SUCHET Pierre, Direction de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain

► Personnes ressources auditionnées par la Commission Solidarité et Cohésion sociale

- BALAZARD Hélène, chercheur à l'ENTPE
- BOUSQUET Anne, GTI de la Duchère
- CHALAL Maurad, Directeur d'un équipement jeunesse à Vénissieux et assesseur au Tribunal pour enfants
- FAYOLLE François, MJC Duchère
- MERIGOT Christophe, Directeur adjoint du GPV Duchère
- MESSAHLI Lahcène, AWAL Grand Lyon
- POTIER Valérie, coordinatrice des Observateurs de ville
- RISCHMANN Brigitte, GTI de la Duchère

ANNEXE 2 - Clôture des Assises de la Politique de la Ville - 11 décembre 2010, Lyon

Par Maurice CHARRIER, Vice-président du Grand Lyon, Chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale

Messieurs dames, j'en suis fort désolé, mais il n'y aura pas de conclusion. En revanche, je vais vous présenter la démarche que nous voulons vous proposer. Je vais sûrement décevoir certains élus, avec lesquels j'avais envisagé de présenter une déclaration officielle. Mais, plus la journée avançait, plus ma capacité à présenter une conclusion solennelle s'étiolait. Avouons qu'il est très difficile d'écouter et d'écrire en même temps... Personne ici ne me le reprochera et, comme dans le passé j'ai participé à un tas d'initiatives politiques, où les conclusions étaient écrites bien avant le congrès en question, j'ai décidé d'abandonner cette vieille pratique.

Je vous propose donc de poursuivre ces réflexions avec l'organisation d'ateliers permanents. Nous pourrions nous appuyer sur le travail du Conseil de développement de l'agglomération, qui s'est fortement mobilisé à l'occasion de ces assises. Ces ateliers pourraient s'adosser à la création d'un Conseil scientifique, même si les mots des chercheurs ne sont pas toujours bien compris. (Et même si dans les quartiers populaires, comme ailleurs, il existe des gens intelligents capables de comprendre les termes complexes).

On pourrait également s'appuyer sur le Conseil National des Villes, instance à laquelle j'appartiens qui serait fort intéressée d'être associée au travail que nous menons ici.

Il nous faudra élargir ces Assises aux acteurs sociaux du monde du travail. Les acteurs économiques étaient sous représentés aujourd'hui, alors qu'ils interviennent au sein d'organismes en étroite corrélation avec la politique de la ville (Caisse d'allocations familiales, le patronal du 1% logement, la sécurité sociale...)

L'agglomération lyonnaise est marquée par les biennales de la danse, de l'art contemporain. On pourrait tout à fait créer une biennale de la cohésion sociale. Nous n'entendons pas finir ce soir ! Si notre réflexion peut se coordonner, grâce à la Région, avec d'autres agglomérations, cela nous serait très bénéfique. Nous ne manquons pas de matière pour aller discuter l'actualisation du CUCS.

De la plénière et des ateliers qui l'ont précédée, je retiendrai une grande liberté de parole, indéniablement liée à une capacité d'écoute réciproque. Certaines interventions, de la tribune ou de la salle, ne faisaient pas consensus, mais elles ont été écoutées par un public attentif. Je retiens également les exigences à l'égard des enjeux à venir, mais surtout la confiance.

La liberté de parole témoigne de l'énergie, du refus de la fatalité et de la capacité de résistance pour défendre valeurs et principes attachés au progrès social.

Je vais revenir à présent sur les exigences en question pour en détailler quelques unes.

Il y a tout d'abord l'exigence de placer l'humain au cœur de l'action individuelle et collective, dans la volonté omniprésente de ne pas opposer mesures en direction de l'individu et mesures en direction du groupe. Tout à la fois dans le domaine du développement urbain, social et culturel.

L'exigence ensuite de placer les responsabilités au bon niveau, à un moment où on ne sait plus où se décident les choses. Mon père, militant syndical, me disait : « *quand j'ai une revendication je vais voir mon patron !* » Il n'avait qu'à pousser la porte pour négocier.

Aujourd'hui, on ne sait plus où les choses se décident. Opérons un effort de transparence ! Il est facile de tirer sur l'ambulance, qui du maire, qui du bailleur social, qui de l'habitant, qui de l'association de quartier. Mais n'oublions pas que ce brave monde travaille dans un contexte subi à défaut d'être maîtrisé.

Exigence à l'égard d'une obligation de résultat, accompagné, au préalable, d'une obligation de moyens, qu'il s'agisse des politiques d'exception comme la politique de la ville, ou des politiques de droit commun.

Exigence d'une contractualisation claire, avec des objectifs clairement définis, des moyens clairement alloués et des conditions d'évaluation clairement affichées. Arrêtons d'utiliser ce conditionnel consensuel de type : « *il conviendrait de développer la santé scolaire.* » Tout le monde peut signer un engagement hypothétique. Mais quand on exige les deux postes de médecin scolaire, nécessaires à l'instauration d'une visite médicale annuelle par enfant scolarisé, il n'y a plus personne!

Exigence d'une démocratie participative, en cohérence avec une démocratie représentative, dans un respect mutuel. Pour se faire, les politiques ont le devoir d'afficher ouvertement leurs projets et leurs idées. A partir de ce moment là, et par le biais d'un effort démocratique, on peut expliquer aux habitants ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Je vais prendre un exemple. Nous voulons amener du logement social dans un quartier XX qui en est démuné. Est-il nécessaire de concerter les habitants du quartier XX quant à l'implantation de logement social dans leur quartier ? Je dis « non ». En revanche, on peut tout à fait négocier les

conditions urbaines et sociales de l'implantation de ces logements sociaux. L'exercice de la démocratie participative est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Pour la faciliter, le politique doit avoir le courage de ses idées.

Exigence de définition des territoires pertinents de l'action. Comment organiser l'action à tous les niveaux ? L'Europe, l'État, la Région, l'agglomération, la commune, le quartier. Je propose le principe de la subsidiarité : on ne fait remonter au niveau supérieur que ce que l'on ne peut pas gérer à l'échelon inférieur.

Exigence de travailler à l'émergence d'un nouveau lien entre quartiers, communes et agglomérations. Je crois que l'on a commencé à bien fonctionner, dans une complémentarité et un partage des compétences. Le rapport entre l'échelon local de proximité et l'échelon de l'agglomération fonctionne comme un couple de force. Le couple de force en physique donne le mouvement. Mais je sais aussi, depuis que j'ai appris à faire du vélo, que les forces doivent s'équilibrer, sinon l'axe s'use et le pédalier saccade. Nous avons initié un mode de gouvernance des politiques publiques, que je considère comme exemplaire. Continuons en ce sens.

Exigence enfin pour l'avènement d'un contrat social où le monde de nos quartiers populaires ferait irruption au côté du monde du travail. Un contrat social qui redonnerait toute sa place au grand mouvement d'éducation populaire, dans son pluralisme idéologique. Belle chose que ce mouvement d'éducation populaire qui, malheureusement, n'évoque plus rien aux moins de 20 ans.

La ville n'est pas un terrain neutre. La ville répond à des enjeux culturels, sociaux, éducatifs, environnementaux, économiques et politiques constituant autant de choix de société. Quelle ville voulons-nous ? Quelle ville voulons-nous dans quelle société ? Société des compétitions ou société des solidarités ? Société du chacun chez soi ou du métissage ? Société des « couches-populaires poids mort » ou société de tous les savoir faire, de tous les savoir être ?

Il faut se convaincre d'une chose, et je prêche ici devant des convaincus : les quartiers populaires et leurs habitants ne sont pas à l'origine des dysfonctionnements de notre société ! Ils en sont les victimes.

Il faut que cesse ce regard biaisé sur le quartier populaire et ses habitants.

La banlieue c'est la marge. Et bien oui. La banlieue est parfois en marge d'une société excluante. Mais n'est ce pas dans la marge que se corrigent les mauvaises copies ?

ANNEXE 3 - Réactions de Maurice Charrier à la présentation de la contribution et au débat en séance plénière du 21 juin 2011

Maurice Charrier, Vice-président du Grand Lyon en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale, salue la qualité de la contribution et du débat. Il a ensuite réagi, point par point, aux messages clés de la contribution.

A propos de l'évaluation

Maurice Charrier souligne tout d'abord un fait : la Politique de la Ville est l'une des politiques publiques les plus évaluées, elle fait l'objet d'un grand nombre de rapports... « *On souhaiterait que d'autres politiques fassent l'objet d'autant d'attention* » ajoute-t-il avec humour. « *Cet intérêt montre qu'elle est au cœur de beaucoup d'enjeux de société. Le développement de la ville n'est pas neutre. Il répond à des enjeux sociaux, économiques et politiques, la Politique de la Ville pointe des choix de société et interpelle notre société dans ces dysfonctionnements* ». Le choix du Conseil de développement d'axer sa contribution sur les thèmes transversaux que sont la jeunesse, la participation et la diversité culturelle lui paraît tout à fait pertinent car ces trois sujets sont sensibles.

Qu'en est-il de l'évaluation ? La Politique de la Ville est souvent considérée comme « *une politique de réparation, un pansement* » comme l'a exprimé un membre du Conseil de développement au cours du débat. Maurice Charrier répond à cela « *oui et heureusement...* ». Pour bien mesurer la pertinence de la Politique de la ville, il convient d'observer le processus et pas seulement des états à des moments donnés. Pour illustrer cette idée, il reprend les propos de Claude Jacquier (chercheur au CNRS) qui dit qu'on ne peut évaluer la qualité d'un hôpital en examinant le nombre de patients car l'hôpital guérit, des personnes le quittent et d'autres malades arrivent. Pour Maurice Charrier, « *les quartiers sont des vastes machines à guérir, à insérer, à cultiver, à construire des citoyens* ». Il ajoute « *heureusement que ces quartiers populaires existent... ma préférence ira toujours aux quartiers sensibles plutôt qu'aux quartiers insensibles* ».

A propos du regard des autres

Maurice Charrier rejoint tout à fait le Conseil de développement sur l'importance du regard des autres, vis à vis des quartiers populaires. « *Certes, dans ces quartiers s'expriment des difficultés, mais aussi beaucoup de richesses et de créativité. Le besoin de reconnaissance est une des revendications les plus fortes des habitants* ».

A propos du contexte actuel et de l'avenir de la Politique de la Ville

« *Il nous faut défendre à bec et à ongles la Politique de la Ville* » affirme Maurice Charrier, faisant allusion à la devise de sa ville natale Avignon, « *surtout dans le contexte actuel où on se demande parfois à quoi sert la Politique de la Ville, où les acteurs de cette politique eux-mêmes doutent...* ».

« *La Politique de la Ville dépend des moyens qu'on lui accorde, comme toute politique* », mais aussi d'autres conditions, en particulier « *ses capacités à mobiliser le droit commun* ».

D'après Maurice Charrier, on peut se féliciter que le nouveau Préfet de Rhône-Alpes, Jean-François Carencu, ait décidé d'élargir les grandes orientations définies par le Ministère pour le lancement des CUCS expérimentaux en avril dernier. « Ces expérimentations concernent 33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements, et portent sur trois thèmes prioritaires : l'éducation, l'emploi et la sécurité. Elles donneront lieu à une évaluation pour dégager les bonnes pratiques susceptibles d'être généralisées à la génération de contrats qui succèdera aux CUCS en 2014. L'ensemble des acteurs impliqués localement (État, collectivités locales...) y sont associés, renforçant le caractère partenarial de la Politique de la Ville » (source : www.ville.gouv.fr). Jean-François Carencu a étendu cette expérimentation à Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-velin et aux champs de la santé et de la culture.

Maurice Charrier insiste sur le fait que **la durée est une condition majeure à la Politique de la Ville.**

A propos du rôle du Grand Lyon

Le Grand Lyon a des compétences précises. Dans le champ du social, elles sont très limitées mais en pleine évolution. A la demande des communes, l'échelle d'agglomération est souvent reconnue comme la plus pertinente : le Grand Lyon doit jouer **un rôle d'ensemblier**. Maurice Charrier approuve cette vision de l'institution.

« Plus d'humain dans l'urbain », Maurice Charrier a noté cette demande du Conseil de développement mais **il souligne que les deux sont d'ores et déjà intimement liés** comme la démarche qui est en cours sur l'agglomération le prouve. « *Nous avons proposé à l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville de définir un socle d'actions qui constituera l'ossature de la Politique de la Ville. Des rendez-vous sont arrêtés avec la Région, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale, l'Inspection Académique, etc. L'objectif est de fixer collectivement des invariants à sanctuariser, ce qui contribuera à sécuriser l'action d'un certain nombre d'associations. Dans ce cadre, le Grand Lyon pourra développer des actions selon ses compétences* ». Maurice Charrier annonce que le problème des stages, pointé par le Conseil de développement, sera prochainement discuté avec Philippe Meirieu, Vice-président à la Région Rhône-Alpes en charge de la formation tout au long de la vie, afin de faire des passerelles entre la compétence économique du Grand Lyon et la compétence formation de la Région.

A propos du lien entre développement urbain et développement social et culturel, six quartiers de l'agglomération ayant connu des fortes rénovations urbaines seront étudiés afin d'apprécier les effets de la Politique de la Ville dans le champ du social et de cerner les leviers d'une sortie des dispositifs de géographie prioritaire. Cette étude qualitative (lancée en juin 2011), incluant notamment des entretiens avec des habitants et des professionnels des quartiers, intéressera certainement le Conseil de développement. Elle

concerne les quartiers suivants : la Duchère à Lyon, Écoin à Vaulx-en-Velin, les Plantés à Meyzieux, le Prainet à Décines, les Marronniers à Fontaines-sur-Saône, les Quartiers Nord à Neuville-sur-Saône.

A propos de la jeunesse

Concernant les éléments de contexte et les propositions d'action en direction de la jeunesse, Maurice Charrier « *s'est reconnu dans les propos du Conseil de développement* ». Pour lui, « *la peur de la jeunesse domine actuellement et on mesure mal toutes les énergies, tout l'engagement de nos jeunes, etc. Il faut qu'on mesure la violence faite à nos jeunes, comme par exemple la mise en résidence forcée chez leurs parents en raison du chômage, de la crise du logement, etc.* ». Il faut renverser ce regard là pour que les choses changent. C'est pourquoi il prend note des propositions du Conseil de développement. Le service civique, l'école de la 2e chance par exemple pourraient faire partie du socle.

A propos de l'expression des habitants

Maurice Charrier rejoint les propos du Conseil de développement : « *il est important de mieux faire connaître ce qui est fait, une foule d'initiatives mériterait d'être mieux connue* ». C'est un sujet cher à Gérard Claisse, Vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne.

Maurice Charrier croit en la nécessité de « *mettre les habitants en situation de participer, de bien appréhender toutes les contradictions d'un projet urbain, toutes les contraintes économiques, financières, techniques et politiques* ». En cela, « *la crise est peut-être une chance car la situation nous met au pied du mur... et crée donc les conditions pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté et de nouveaux modes d'actions d'intervention publique* ».

A propos de la culture

Il s'agit pour Maurice Charrier d'« *un axe majeur de la Politique de la ville* », il apparaissait déjà comme tel dans le dernier CUCS à la demande des communes et du Grand Lyon. Pour les expérimentations lancées en avril dernier, ceci n'était de nouveau pas prévu par l'État, « *on peut se féliciter de l'intervention des Préfets* ». « *La culture est une des conditions de l'émancipation, du vivre ensemble (comment garantir le droit à la différence/droit à la ressemblance... y compris à travers du fait religieux ?). Il s'agit au-delà d'affirmer la volonté de partager un destin commun* ». Maurice Charrier constate d'ailleurs que « *les arrivants ont une forte envie de partager les choses avec nous* ».

Dans le domaine de la culture, des chantiers importants ont été ouverts au Grand Lyon, comme par exemple l'extension de la Charte de coopération culturelle à d'autres communes que Lyon. Cette Charte vise à mobiliser les grands équipements culturels sur le volet culture de la Politique de la Ville (engagements solidaires des grands équipements en direction des territoires et des habitants).

A propos de l'habitat et de la rénovation urbaine

Maurice Charrier propose de prévoir **une réunion avec Olivier Brachet et le comité de suivi des opérations de renouvellement urbain pour favoriser les passages d'information** : les sujets du relogement et du mal-logement des personnes âgées et des jeunes ont notamment été abordés dans des groupes de travail. Il invite aussi le Conseil de développement à prendre connaissance des études réalisées au Centre de ressources, qui lance notamment des actions de formation en direction des gardiens d'immeubles.

A propos des « absents » du débat public

Ce sujet rejoint celui de la participation citoyenne. Maurice Charrier reconnaît « *le peu d'avancées sur le sujet depuis le forum co-organisé par le Conseil de développement il y a trois ans. Le sujet est complexe mais reste une priorité pour Pierre Suchet* ».

A propos des personnes emprisonnées

Maurice Charrier se montre favorable à ce que ce sujet soit un volet de l'avenant au CUCS : « *il est important de donner à voir aux sortants de prisons d'autres alternatives* ».

Cette déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain a été élaborée dans le cadre de l'atelier renouvellement urbain, instance de concertation d'agglomération, mise en place dans le cadre de la préparation du deuxième Programme local de l'habitat (PLH).

Cette charte, complémentaire à la charte du logement d'agglomération, signée en avril 2006 a été rédigée par un groupe de travail associant des acteurs du logement, des associations et des partenaires institutionnels : ABC HLM, le Comité de suivi des Etats généraux du logement, la Confédération nationale du logement, la DDE, le GTI de la Duchère, le Grand Lyon et le Conseil de Développement.

Charte de la Participation

Les habitants partenaires du projet

Déclinaison du volet participation citoyenne dans les opérations de renouvellement urbain

juin 2009

I. Orientation générale

1. Le contexte

- En signant la Charte de la participation en 2003, les élus, les services et les représentants de la Société civile du Grand Lyon ont affirmé leur ambition de développer la participation citoyenne et le débat public sur l'ensemble des compétences de la Communauté Urbaine.
- Dans le champ du renouvellement urbain, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'agglomération et les instructions de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) prévoient une participation active des habitants. Cette volonté doit se traduire par une structuration plus forte des règles et des modalités de concertation, avec notamment pour chaque projet la mise en place d'une instance de type Comité de Suivi Participatif (CSP).
- Les opérations de renouvellement urbain se caractérisent par plusieurs singularités, dont l'implémentation renforce la complexité et la spécificité des démarches participatives à engager : taille du périmètre, durée des projets, grand nombre d'opérations, multiplicité des maîtres d'ouvrage et des acteurs, complexité et diversité des enjeux, importance et fragilités de la population concernée, modification du peuplement....
- Les enjeux du renouvellement urbain ne se limitent pas au périmètre du projet urbain mais doivent être débattus également à l'échelle plus large de l'agglomération. C'est pourquoi, il faut veiller à la convergence des enjeux d'agglomération et des intérêts de proximité et à une compréhension mutuelle de ces enjeux par les acteurs concernés à ces deux échelles.

Cette déclinaison de la charte de la participation a pour objet de préciser les engagements de tous les signataires en matière de participation citoyenne au regard des caractéristiques particulières du renouvellement urbain.

2. Les objectifs de la concertation

Les démarches participatives doivent permettre aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux d'intervenir dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

Ces démarches participatives peuvent aller de la simple information à la coproduction. Il est en effet d'usage de distinguer différents degrés dans la participation citoyenne :

- l'**information** est la condition première de toute participation citoyenne : il s'agit de mettre au courant la population, de manière accessible, régulière, transparente et pédagogique, des intentions ou des actions que la collectivité entend engager.
- la **consultation** : il s'agit ici de demander l'avis de la population sur ses intentions ou ces actions (enquêtes publiques, référendum local, ...) et plus largement de se mettre à l'écoute des interrogations, des craintes, des attentes et des propositions des habitants et des acteurs locaux.
- la **concertation** : c'est le choix du dialogue, du débat, de la confrontation des intérêts contradictoires, de l'expression des attentes comme processus d'enrichissement de l'action publique, comme processus d'aide à la conception pour les maîtres d'œuvre et d'aide à la décision pour les élus.
- la **coproduction** : il s'agit ici d'un processus de participation visant à inviter la population à être aux côtés des concepteurs et des élus, les co-auteurs du projet.

Entre ces différents degrés de la participation citoyenne, le Grand Lyon a fait le choix de la concertation. Cela signifie que la concertation devient un volet à part entière de la conduite de projet et du processus d'élaboration de la décision. Cela signifie aussi que les élus décident in fine du projet à mettre en œuvre en cohérence avec les objectifs de leur plan de mandat. La concertation est une aide à la conception, pas une coproduction ; la concertation est une aide à la décision, pas une codécision.

A travers les démarches de concertation trois objectifs sont visés par la collectivité :

- une plus grande **lisibilité** de l'action publique : l'information, l'écoute active, le dialogue approfondi, la pédagogie des contraintes participent à une meilleure compréhension des enjeux, de la complexité et des marges de manœuvre ; la lisibilité de l'action publique passe par cette exigence d'argumentation, de pédagogie et de construction contradictoire de l'intérêt général ;
- une meilleure **efficacité** de l'action publique : les habitants et les acteurs locaux sont porteurs d'une connaissance d'usage, d'une expertise du quotidien de leur territoire et de leur quartier. Cette expertise mise au service de la conception d'un projet est source d'enrichissement pour les concepteurs et les élus. Mieux prendre en compte les attentes, les interrogations et les propositions des habitants est gage d'efficacité du projet et de son appropriation par la population.
- un surcroît de **légitimité** pour les décideurs qui en privilégiant le dialogue au discours d'autorité, tout en affirmant les convictions et les valeurs qui fondent leurs actions, sortiront de la concertation avec une légitimité renforcée quant à l'exercice de leur pouvoir d'arbitrage.

Cette concertation est menée de façon complémentaire et coordonnée à l'échelle de l'agglomération et de chaque site.

3. Des responsabilités partagées

Le Maire préside le comité de pilotage qui assure la responsabilité de l'ensemble de l'opération.
Ce comité associe, dans un cadre contractuel, le Grand Lyon, l'Etat, l'ANRU, les bailleurs sociaux et les autres financeurs et maîtres d'ouvrage de chaque opération particulière.

Le Maire est responsable de la conduite de la concertation dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de la convention de rénovation urbaine entre l'ANRU, le Grand Lyon et la Ville. A ce titre il préside le Comité de suivi participatif (voir II.5).

Au sein de ce dispositif, le chef de projet et l'équipe projet implantée localement jouent un rôle essentiel de mise en relation concrète de l'ensemble des acteurs concernés en vue notamment du bon fonctionnement de la concertation.

II. Conduite de la concertation

1. Engager une concertation dynamique

Conformément aux objectifs généraux énoncés dans la Charte de la Participation du Grand Lyon, les objectifs de la participation citoyenne sur les projets de renouvellement urbain sont multiples et d'importance variable selon les phases de l'opération :

- faire partager les enjeux d'agglomération du renouvellement urbain tout en prenant en compte les intérêts des habitants des quartiers concernés et l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- améliorer la compréhension des projets en proposant une information accessible, ciblée et transparente sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- mieux prendre en compte les interrogations des citoyens, en apportant des éléments de réponse à leurs inquiétudes, incompréhensions, attentes, à partir d'un diagnostic partagé ;
- enrichir et adapter au mieux les projets et les décisions à la réalité des territoires, aux pratiques et aux besoins identifiés en s'appuyant davantage sur les connaissances des citoyens en prenant en compte leurs avis d'usagers experts et leurs propositions ;
- faciliter l'appropriation des projets par les citoyens.

2. Respecter les temps et les niveaux de la concertation

La concertation sur un projet de renouvellement urbain est un processus qui s'organise dans la durée. Elle doit intervenir aux différentes phases du projet de son lancement à sa mise en œuvre. Plusieurs phases importantes peuvent être l'occasion d'une concertation approfondie.

- **Le temps du diagnostic et du lancement du projet** : la concertation a pour objectif principal de construire un diagnostic partagé, de définir les grands enjeux du renouvellement urbain et d'élaborer le processus de concertation qui sera mis en œuvre dans les phases d'élaboration et de réalisation du projet.
- **Le temps de l'élaboration du projet** : la concertation porte sur les principales orientations du projet, la définition des fondamentaux et des principales opérations du programme de renouvellement, les grands principes qui seront, le cas échéant, mis en œuvre en matière de logement, conformément à la Charte du logement du Grand Lyon.
- **Le temps de la réalisation du projet** : la concertation se poursuit sur les opérations (démolition-reconstruction, logement, réhabilitation, équipements publics, aménagements urbains, voiries, espaces publics...) au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Chacune de ces phases importantes de concertation doit être organisée en plusieurs étapes :

- une première étape d'information et d'écoute (réunion publique, cahier de concertation, consultation, exposition...) qui permet de présenter les enjeux du projet et de lancer la concertation tout en précisant les contraintes (notamment financières), le champ, le périmètre et le calendrier ;
- une deuxième étape de dialogue et de propositions organisée autour d'ateliers de concertation donnant l'opportunité aux habitants et aux acteurs locaux qui le souhaitent de travailler avec les concepteurs, les services et les élus ;
- une troisième étape de restitution et d'engagements afin de présenter le bilan de la concertation, ses apports et le cas échéant les engagements pris par les élus.

3. Assurer la participation du plus grand nombre

Le guide « des bonnes pratiques » annexé au présent document précise les modalités pouvant favoriser le rôle des habitants et de leurs organisations dans le projet global de renouvellement urbain et dans chaque opération ou volet du projet.

De manière générale :

- Les outils et supports seront diversifiés et adaptés : ateliers, réunions publiques, expositions, diffusion de documents ... tout en s'appuyant sur les groupes existants, pouvant jouer le rôle de relais et en favorisant la participation des acteurs institutionnels et des bailleurs.
- Cette participation sera facilitée par la mise à disposition de financements et de moyens adaptés dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) locaux. Des initiatives favorisant l'expression des habitants, notamment de ceux qui se tiennent le plus souvent à l'écart des dispositifs institutionnels de participation citoyenne, seront encouragées.
- Le Maître d'ouvrage ou ses représentants vérifieront à chaque étape, en lien avec des membres du Comité de suivi participatif, que les conditions favorables à cette participation sont réunies.

4. Assurer une information claire et régulière

Les acteurs, les intervenants, les habitants ont besoin d'être informés régulièrement des intentions et des projets d'intervention sur les différentes parties du site et des calendriers prévisionnels correspondants.

Cette information est à différencier selon les publics, en particulier en direction des habitants :

- un journal régulier peut convenir au grand public,
- les documents plus techniques sont à communiquer aux habitants inscrits dans les processus de concertation.

Elle s'appuiera le cas échéant sur les outils existants dans les communes, au sein du Grand Lyon ou chez d'autres partenaires (bulletins d'informations réguliers des collectivités, journal des conseils de quartier, sites internet, outils de communication des bailleurs...).

5. Mettre en place un comité de suivi participatif (CSP)

Dans le temps long du renouvellement urbain, le Comité de suivi participatif (CSP) est une instance essentielle qu'il est important de mettre en place dès le début du projet.

Son objet est d'être un point de référence pour la concertation tout au long du projet.

Il devra donc représenter au mieux la société civile : les habitants et l'ensemble des acteurs privés et publics, économiques, culturels et sociaux.

Le comité de suivi participatif est composé :

- d'élus locaux
- de représentants d'associations et de groupes d'habitants,
- de représentants du ou des Conseil(s) de Quartier le cas échéant et du Conseil de Développement du Grand Lyon,
- d'acteurs économiques et sociaux,
- de représentants des partenaires du projet et des techniciens, dont le maître d'ouvrage ou ses représentants.

Il est présidé par le Maire ou un de ses représentants, assisté le cas échéant, suivant les organisations locales (notamment des conseils de quartier ou des instances de concertation existantes) d'un vice président issu de la société civile.

Les ordres du jour sont établis conjointement avec des représentants de la société civile.

Le rôle du comité de suivi participatif :

- Il est informé de l'avancement du projet.
- Il débat de la stratégie, des modalités et du calendrier des concertations envisagées.
- Il propose, au vu de l'état d'avancement précis de l'opération, les modalités concrètes de mise en œuvre de la concertation : à quel moment du projet et sur quel ordre du jour lancer la concertation ? Comment l'adapter au déroulement du projet ?
- Il joue un rôle de relais d'information et d'écoute entre les maîtres d'ouvrages et les habitants, les associations et les instances de concertation permanentes locales (conseils de quartier ...).

6. Établir un bilan annuel

Sur chaque site, un bilan annuel retracera l'ensemble des démarches de concertation mises en œuvre. Le projet de bilan sera présenté et soumis chaque année au CSP. Son avis sera joint au rapport.

Il sera ensuite transmis au comité de suivi de la Charte de la Participation du Grand Lyon pour son rapport annuel, au Conseil de Développement et à l'atelier de "Renouvellement Urbain" de la Conférence d'Agglomération de l'Habitat (CAH).

III. Les engagements des signataires

1. L'ensemble des signataires s'engage à :

La réussite des opérations de renouvellement urbain nécessite l'implication de toutes les parties en présence : maîtres d'ouvrage, financeurs, bailleurs, habitants, associations. Pour cela, les signataires s'engagent à :

- élaborer une stratégie de concertation sur le projet global et sur les opérations qui le composent,
- apporter leurs moyens et leurs compétences pour la mise en œuvre de la concertation,

Ceci implique de :

- viser une forte mobilisation des moyens d'information et de dialogue le plus en amont possible, en vue de faire connaître les projets et de les mettre en débat,
- conduire un diagnostic réellement partagé, réalisé avec l'aide d'un tiers,
- préciser l'objet de la concertation et notamment préciser ce qui est négociable en fonction des enjeux du projet et des contraintes techniques, juridiques, financières, ..., identifiées,
- favoriser l'ouverture du champ de la concertation à l'ensemble des problématiques du renouvellement urbain (économiques, culturelles, sociales ...),
- viser la participation du plus grand nombre de citoyens, y compris les publics les plus exclus, et le reflet de la diversité qui compose les quartiers en optimisant notamment les dispositifs d'information et d'écoute (réunions publiques, ateliers, diffusion large de documents),
- s'appuyer sur les associations locales ou toute instance de proximité comme relais d'information, d'écoute et de mobilisation entre les citoyens et les maîtres d'ouvrage,
- favoriser la diversité des points de vue (notamment d'agglomération et de proximité),
- privilégier les temps de dialogue favorisant une réflexion et une construction communes (groupes de travail mixtes, points réguliers de bilan, ...),
- favoriser la participation des acteurs institutionnels et économiques et des bailleurs,
- mettre en place un comité de suivi participatif.

2. Les engagements spécifiques de chaque signataire

- ↳ Les communes s'engagent à
 - Organiser matériellement les modalités et outils de la concertation locale, incluant l'animation du comité de suivi participatif (CSP).
 - Être garantes de la mobilisation des acteurs de terrain, du soutien technique et financier à apporter aux associations et groupes d'habitants mobilisés, de la coordination avec les autres actions locales.

Le cas échéant, le soutien financier aux actions portées par les associations ou groupes d'habitants se fera dans le cadre de la programmation annuelle des contrats urbain de cohésion sociale (CUCS) locaux.
- ↳ Les communes et le Grand Lyon Grand Lyon s'engagent à
 - Co-financer et suivre avec l'Etat ou l'ANRU les postes de « chargés de concertation/communication » créés par les communes sur certains sites et à participer au suivi technique de ces postes, aider à la mobilisation d'experts indépendants.
- ↳ Le Grand Lyon s'engage à
 - Organiser les instances d'agglomération de concertation avec le concours des associations. Dans ce cadre il leur apportera son soutien technique ou financier sur des axes de travail à définir.
 - Mobiliser la mission concertation pour accompagner le directeur de projet du site concerné et le conseil de développement pour suivre le déroulement de la concertation pour chaque projet.
 - Favoriser la capitalisation et l'échange d'expériences entre les différents sites afin de développer les bonnes pratiques et d'approfondir l'ingénierie de la concertation sur les opérations de rénovation urbaine.
- ↳ L'Etat s'engage à
 - Apporter, dans son domaine, les moyens financiers et techniques pour le bon déroulement de la concertation sur les sites.
- ↳ La Région s'engage à
 - Soutenir des actions de concertation innovantes, respectueuses du présent document et positionnées dans le cadre des engagements pris par la Région au titre des conventions de renouvellement urbain.

- ↳ Les bailleurs, représentés par ABC HLM s'engagent à Participer à la concertation et la conduire le cas échéant dans chaque projet les concernant - réhabilitation, relogement, démolition.
- Porter une attention particulière à la concertation dans la gestion courante des immeubles et les actions de gestion sociale et urbaine de proximité (SSUP).
- ↳ Les associations locales et collectifs de locataires s'engagent à Participer activement aux opérations de concertation en fonction des moyens accordés, en vue notamment de mobiliser leurs membres et si possible d'autres habitants pour avoir le reflet de la diversité des quartiers.
- Le Conseil de développement du Grand Lyon s'engage à Désigner ses représentants pour participer activement aux différents comités de suivi participatif,
- Proposer un espace de débat sur les enjeux des politiques de renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération, en articulation avec les projets locaux et en lien avec les acteurs associatifs,
- Assurer un rôle de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la charte de la participation.

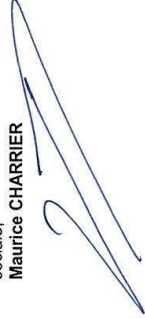
Sous l'égide du comité de suivi de chaque site concerné par une opération de renouvellement urbain, ces engagements pourront être déclinés localement.

Les signataires

Lyon, le

La Communauté urbaine de Lyon, La Communauté urbaine de Lyon, représentée par son vice-Président, chargé représentée par son vice-Président, chargé de la politique de la ville et de la cohésion de la participation citoyenne et du conseil de sociale, développement,

Maurice CHARRIER



Gérard CLAISSE



L'ETAT, représenté par le Préfet à l'égalité des chances, La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président,

Francis VUIBERT



Jean-Jack QUEYRANNE




Pour la Ville de Bron, Le Maire, **Annie GUILLEMOT**



Pour la Ville de Fontaines-sur-Saône, Le Maire, **Patrick BOUJU**



Pour la Ville de Givors, Le Maire, **Martial PASSI**



Pour la Ville de Lyon, L'adjoint au Maire délégué au logement, **Louis LEVEQUE**



Pour la Ville de Mions, Le Maire, **Paul SERRES**



Pour la Ville de Pierre-Bénite, Le Maire, **Mireille ELMALAN**



Pour la Ville de Rillieux la Pape
Le Maire,
Renaud GAUQUELIN

Pour la Ville de Saint-Fons,
Le Sénateur-Maire,
Christiane DEMONTES

Pour la Ville Saint-Priest,
Le Maire,
Martine DAVID

Pour la Ville de Vaulx en Velin,
Le Maire,
Bernard GEMIN

Pour la Ville de Vénissieux
Le Député-Maire,
André GERIN

Pour la Ville de Villeurbanne,
Le Maire,
Jean-Paul BRET

Pour ABC HLM
Le Président,
Patrice TILLET

Pour le Conseil de Développement,
Le Président,
Jean FREBAUT

Pour la Confédération Nationale
Logement,
Le Président,
Pascal GEMIN

Pour la Confédération Nationale
Familles,
Le Président,
Michel GROUSSON

Pour l'union départementale
Logement et Cadre de Vie,
Le Président,
Michel CLARET

LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Ce guide s'appuie sur le guide méthodologique intitulé « la concertation dans la conduite de projet » publié par le Grand Lyon en octobre 2006. Il précise les modalités pouvant favoriser le rôle des habitants et de leurs organisations dans le projet global de RU et dans chaque opération ou volet du projet.

Principe :

Les habitants sont des acteurs « experts » de la vie des quartiers et premiers bénéficiaires, des projets.

Moyens proposés à mettre en œuvre :

Leur diversité, leur difficulté à se mobiliser et à s'organiser dans des formes adaptées au dialogue sur des sujets aussi complexes et sensibles que ceux relevant du RU et les contraintes de la maîtrise d'ouvrage nécessitent que des moyens proposés à leur information, à leur participation à la préparation des décisions soient envisagés et adaptés à chaque situation locale et étape du projet. Il s'agit ainsi de leur permettre d'intervenir très en amont de chaque décision et après une appropriation suffisante du projet et de ses opérations. Ces conditions sont indispensables à une participation la plus large et la moins déséquilibrée possible. Il faut donc à chaque fois s'assurer que les habitants sont organisés pour que la concertation réponde à ces conditions.

La mobilisation des habitants

L'objectif « viser la participation du plus grand nombre de citoyens » nécessite :

- d'aller bien au-delà de l'invitation par voie de presse, par affichage ... Il faut trouver les canaux adaptés selon les différents sujets à traiter, aux différents types d'habitants :
 - Les adultes, les jeunes et les ados, les familles d'origine immigrée, les familles en difficulté sociale,
 - Aux différents groupes et organisations plus ou moins formels.
- d'alterner des rencontres, du type « grand public » avec celles de « groupes de travail restreints »
- de se donner les moyens de forger des questionnements pour une consultation véritable : rédiger des questions pertinentes, compréhensibles, portant une véritable interrogation, en capacité de produire le dialogue entre les personnes concernées,
- de donner du poids aux réponses de groupes (associations, syndic d'immeuble, collectifs divers ...)
- car elles correspondent déjà à un premier niveau de débat,
- de donner des informations en retour : des comptes-rendus, des bilans permettant d'acter des points de vue retenus ou non,
- d'apporter un soin particulier aux outils de communication : textes de présentation, cartes et plans de situation, esquisses des projets,
- d'adopter un langage compréhensible par tout un chacun, en ceignant les points importants sans omettre les données techniques indispensables (les habitants ne sont pas rebutés par des outils un peu « techniques »).

Instaurer une pratique du dialogue et du compromis, ce qui suppose :

- d'accepter d'engager le débat de façon à ce que chacun puisse développer ses arguments aussi loin que possible et dans un climat d'écoute,
- de reconnaître la parole de chacun ; ainsi :
 - les habitants doivent être en capacité d'entendre la parole des techniciens et des élus,
 - les élus et les techniciens ont à entendre les habitants comme « usagers experts ».
- d'accepter des désaccords entre groupes d'habitants et entre habitants et maîtrise d'ouvrage.

Charte de la participation citoyenne - juin 2009

Adapter les formes de la participation au phasage du projet

Type de participation

	Objectifs	Modalités	Qui est concerné ?
INFORMATION ET ECOUTE	Mise au courant du projet ou d'une étape du projet.	Réunions publiques, Expositions, site dédié	Tous les habitants
CONSULTATION DIALOGUE	Recueillir des avis sur des avant-projets ou des propositions, Faire évoluer le projet. Valider une étape.	Ateliers	Groupes restreints
ELABORATION CO-PRODUCTION	Produire un écrit, ou présenter une esquisse	Ateliers	Public ciblé

Les temps de la concertation*

	Objectifs Validation	Modes de la concertation	Outils	Approbation, Validation
1 - Présentation du projet	Présentation des objectifs et des opérations principales	Information - Ecoute, Réunion Publique	Document, exposition, compte-rendu de réunion publique	Comité de suivi participatif (CSP), Comité de pilotage politique (CPP).
2 - Initialisation	Diagnostic partagé, études préalables	Consultation - Dialogue, co-production, ateliers	Texte initial diagnostic, CR des ateliers	CSP, CPP, assemblée d'élus,
3 - Lancement de la programmation	Cahier des charges	Consultation, dialogue, co-production, ateliers	Texte initial du cahier des charges, CR ateliers	CSP, CPP, assemblée d'élus
4 - Conception	Avant-projet sommaire Le projet	Consultation, dialogue, ateliers Information, écoute, Réunion publique	Documents, plans, esquisses Documents, plans, esquisses	CSP, CPP, assemblée d'élus CSP, CPP, Assemblée d'élus
5 - Réalisation	Appel d'offres Chantier			Commission d'appel d'offre (CAO), CPP Assemblée d'élus
6 - Achèvement et évaluation	Bilan de l'opération Bilan de la concertation Gestion du site Fête de réception du site	Inform. Ecoute, réunion publique Information et validation du CSP Consultation- Ecoute, Atelier Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) A déterminer	Calendrier, planning, info techniques, visites chantiers Exposition, document Rapport Engagements pour la gestion de proximité, diagnostic en marchant initial	CSP, CPP, assemblée d'élus Comité d'évaluation de la charte de la participation GSUP dont représentants des habitants Tous les habitants + CSP, CPP

* D'après le document du Grand Lyon sur « la concertation dans les projets », tableaux figurants page 23 et 51.

ANNEXE 5 - Propositions pour l'aide à l'insertion et à l'intégration des jeunes en formation professionnelle

Texte présenté par Chris LAROCHE, membre du Conseil de développement du Grand Lyon, en accord avec les premiers signataires suivants :

Martine BOUVRET, proviseure du L.P. Jacques de Flesselles (Lyon 1^{er})
Moncef M'HAOUËCH, proviseur du L.P. Alfred de Musset (Villeurbanne)
Antoine CASTANO, proviseur du L.P. Marc Seguin (Vénissieux)
Jean-Claude BOULU, proviseur du L.P. Louise Labé (Lyon 7^{ème})
Jean Michel EMERY, proviseur du L.P. Jean Lurçat (Lyon 8^{ème})
José FERNANDEZ, proviseur du L.P. Camille Claudel (Lyon 4^{ème})
Christian GUYENNON, proviseur du L.P. Fernand Forest (Saint Priest)
Georges LARZAT, proviseur du L.P. Emile Bèjuitt (Bron)

A la différence des lycées d'enseignement général, les lycées professionnels accueillent **une majorité d'élèves issus de CSP (catégories socioprofessionnelles) défavorisées** (54 % en moyenne dans l'académie de Lyon, avec des « pics » allant jusqu'à 75 %). Ces élèves sont eux-mêmes très majoritairement issus de quartiers relevant du Contrat urbain de cohésion sociale, même quand leur établissement n'y est pas situé.

La Région Rhône Alpes fournit déjà un effort important dans l'aide à l'apprentissage et dans la lutte contre le décrochage. **Mais les lycées professionnels ont de plus en plus de mal à trouver des terrains de stages en entreprise pour leurs élèves préparant des bacs professionnels.**

Les raisons en sont les suivantes : alors que l'Éducation nationale envoie des élèves de plus en plus jeunes en lycée professionnel, les entreprises accueillent de plus en plus difficilement des stagiaires trop jeunes (charge lourde en tutorat et formation) et préfèrent naturellement des stagiaires de 18 ans, majeurs et autonomes.

Or les stages sont une **condition absolue pour s'inscrire à l'examen**. Et malgré les réseaux d'entreprises avec lesquels travaillent les équipes des lycées professionnels, les problèmes deviennent **insolubles**.

Il faut savoir que les jeunes lycéens, qui commencent leurs trois ans de formation pour un bac professionnel à 16 ou 17 ans, doivent accomplir 22 semaines de stages (6 semaines la 1^{ère} année, puis 8 semaines la 2^{ème} et 8 semaines la 3^{ème}).

Et les difficultés sont **particulièrement fortes pour les jeunes d'origine immigrée**, surtout pour les stages de la première année. **Tout cela les démotive et entraîne leur décrochage.**

Une aide des collectivités territoriales est nécessaire, elle est possible, et permettrait de revaloriser ces formations et de redonner confiance aux jeunes qui les suivent. Un travail énorme est accompli dans les L.P., alors que leur image est trop souvent négative, par ignorance complète des réalités. (Par exemple : qui sait que la moitié des bacheliers professionnels du lycée Louise Labé intègrent avec succès des BTS. ? Qui sait qu'actuellement des bénévoles d'une association accompagnent les jeunes du Lycée Jacques de Flesselles pour les aider à développer leurs techniques de recherche d'emploi, mais qu'ils n'ont la disponibilité de le faire que sur un seul L.P. sur tout Lyon ?...Etc. etc. etc. ...)

L'aide demandée aux collectivités territoriales pourrait prendre les formes suivantes :

- De même que les municipalités essaient de proposer à tous les jeunes défavorisés des « jobs d'été », elles pourraient développer un effort pour offrir elles-mêmes, par exemple, des stages en secrétariat ou comptabilité.
- Les collectivités territoriales pourraient également se saisir publiquement du problème et travailler à sensibiliser davantage les partenaires économiques pour accueillir et encadrer les jeunes lycéens professionnels stagiaires.

Il s'agit de revaloriser un système de formation professionnelle auquel on ne laisse trop souvent qu'un rôle social, alors qu'il faut lui donner toute sa dimension de système de formation professionnelle intégrant un rôle social, pour favoriser l'insertion des jeunes et donc la cohésion sociale.

ANNEXE 6 - Des observateurs de quartiers au service du développement durable

Rillieux-la-Pape, une mosaïque de milieux

En région Rhône-Alpes, à la limite des départements du Rhône et de l'Ain, porte Nord-Est de l'agglomération lyonnaise, Rillieux-la-Pape est l'une des 55 communes de la communauté urbaine de Lyon.

Dans cette commune qui compte un peu moins de 30 000 habitants, se côtoient :

- des espaces d'habitations collectives et pavillonnaires qui se structurent entre d'anciens bourgs et une ville nouvelle construite dans les années 1970,
- des zones consacrées à l'activité économique et commerciale,
- des secteurs agricoles occupant une superficie importante,
- des espaces naturels de qualité qui subsistent entre aménagements et équipements : parc de Sermenaz, berges du Rhône, coulées vertes, etc.

Une telle zone de transition à la périphérie de l'agglomération lyonnaise présente forcément une interaction forte des enjeux et des pressions de toutes sortes, et le renforcement des espaces fragiles et leur gestion sont à articuler avec les usages, les pratiques de la vie quotidienne et les potentialités du territoire. Ici plus qu'ailleurs, la politique environnementale doit être associée aux dimensions économiques et sociales.

Une idée née de la charte de l'environnement

En 1997, la municipalité de Rillieux-la-Pape, en collaboration avec les comités de quartier, les associations rilliardes dont le comité pour l'environnement de Rillieux-la-Pape, rédige sa charte d'environnement sur dix thèmes de la vie quotidienne et du cadre de vie : le bruit, la propreté, l'air, l'eau, l'énergie, les transports et les déplacements, les risques, la ville, l'urbanisme, la nature et l'agriculture. Ce document définit le rôle des services publics et des citoyens et fixe cent objectifs pour améliorer l'environnement.

Le diagnostic préalable souligne le manque de connaissance des espaces naturels et des espaces agricoles proches, de leurs usages, de leur état et des représentations que l'on s'en fait. Dans la ville elle-même, en proximité immédiate, la connaissance des usages des espaces publics apparaît insuffisante alors que les savoirs des habitants, des acteurs de proximité sont peu pris en compte et développés. La diversité des usages et leur complexité ne sont pas toujours perçues et les études externes qui les soulignent sont peu partagées et actualisées.

Le besoin d'améliorer la connaissance des usages et des pratiques des espaces publics par la population se fait sentir. De là naît l'idée de créer des emplois d'observateurs de quartiers.

Ceux-ci représentent alors une possibilité pérenne d'observation, capable d'impliquer et de valoriser les savoirs existants et diffus, mobilisable en fonction des besoins et mise à disposition des services et acteurs locaux (comités de quartier, associations, acteurs économiques, etc.).

Une initiative reconnue

- 1998 : dispositif des observateurs de quartiers de Rillieux-la-Pape lauréat de l'appel à projets « outils et démarches pour la réalisation d'agendas 21 locaux » du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement ;
- 1998 : accompagnement de la région Rhône-Alpes dans le cadre d'un contrat emploi-environnement ;
- 1999 : financement de l'État au titre du programme « nouveaux services, emplois jeunes » ;
- 1999 : soutien de l'Europe au titre de 'Life Environnement' ;
- 2001 : Rillieux-la-Pape lauréate du premier prix du trophée éco-actions 2001 « communication, information et concertation » de l'association des Eco-Maires ;
- 2002 : colloque « observer la ville...et après ? »

Une fonction centrée sur les usages des espaces publics ...

Le service des observateurs de quartiers se situe à l'interface du triptyque élu/techniciens/habitants. C'est une courroie de transmission de l'information et d'échange entre ces trois types d'acteurs du territoire.

Ses objectifs sont, à partir d'observations physiques et sociales :

- d'améliorer la connaissance et le suivi des usages associés au cadre de vie et à l'environnement,
- d'améliorer la connaissance du territoire et permettre le développement d'une veille, d'une vigilance, d'une compréhension partagée de la ville,
- d'actualiser en continu les connaissances sur le fonctionnement de la ville, sous ses aspects tant techniques que sociaux,

- de favoriser les conditions du débat avec la population autour du fonctionnement, des projets d'aménagement de la gestion ou de l'entretien courant sur le quartier,
- d'améliorer les conditions de la négociation et de la coordination entre les partenaires,
- de contribuer à la transversalité de l'action municipale,
- d'améliorer les conditions de l'appropriation de certains espaces par les habitants et usagers.

L'observation porte sur l'ensemble des espaces du territoire ouverts à un usage collectif, présent ou potentiel. Peuvent ainsi être concernés, les espaces naturels, les espaces agricoles, les espaces publics et les espaces extérieurs de la ville et de ses quartiers et ce, quelles que soient la domanialité de ces espaces et la répartition des compétences des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

... qui nécessite un savoir-être et des compétences

L'exercice de la fonction d'observateur de quartiers nécessite :

- maîtrise de soi, respect de l'autre, sens de la diplomatie, discrétion,
- esprit de curiosité, de découverte, ouverture aux autres,
- capacité d'adaptation, capacité à affronter des situations difficiles sur l'espace public
- qualités relationnelles
- qualités de synthèse, d'analyse, d'expression écrite et orale,
- connaissances et compétences professionnelles dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de la géographie, de la sociologie.

Six observateurs sont formés fin 1998 puis recrutés en mars 1999, dans le cadre du dispositif "emplois jeunes".

Initialement positionné au sein de la direction du cadre de vie, le service des observateurs de quartiers a été rattaché, courant 2002, à la direction Proximité, démocratie, sécurité. Ce faisant, la ville a rapproché ce service des habitants. Plus globalement, Rillieux-la-Pape est ainsi passée d'une approche d'abord centrée sur le cadre de vie et l'environnement à une dimension développement durable.

Aujourd'hui, le service des observateurs de quartiers est constitué d'une coordinatrice et de 4 observateurs (dont 3 titulaires de la fonction publique territoriale et 1 emploi aidé). De formation et d'expériences très hétérogènes, ils forment cependant une équipe complémentaire.

Un fonctionnement sur la base de commandes

La réalisation de commandes, émises par la municipalité, un ou plusieurs services publics, un comité de quartier, une association locale... est la mission première des observateurs de quartiers. La commande fait l'objet d'une procédure de validation au sein du comité technique, nécessaire pour confirmer que la mission relève bien du service mais aussi pour mieux partager cette commande, la reformuler, l'enrichir et la rendre plus transversale.

Le comité technique se réunit trois fois par an, associant la direction générale, la coordinatrice des observateurs de quartiers, un représentant de chacune des directions de la ville.

De novembre 1998 à septembre 2007, plus de 100 missions ont été conduites par les observateurs de quartiers. Elles relèvent de différents thèmes liés à l'aménagement et à l'usage de l'espace public. Elles peuvent nécessiter des observations, des enquêtes, des entretiens ou des inventaires.

Elles font l'objet de restitutions écrites et orales auprès de tous les acteurs concernés.

Exemples de commandes réalisées

- ✓ Recensement de la signalétique des établissements publics et propositions d'améliorations
- ✓ Enquête pour réorganiser et sécuriser les accès au sein du groupe scolaire du Mont Blanc
- ✓ Enquêtes préalables à la mise en place de lignes pédibus
- ✓ Enquête de satisfaction du dispositif silos enterrés
- ✓ Enquête annuelle auprès de 1100 habitants sur le thème de la «bonne santé de la ville et de ses habitants»
- ✓ Enquête auprès des habitants du quartier du Loup Pendu en vue de l'installation d'un square
- ✓ Enquête en vue de redynamiser le quartier commerçant de La Roue
- ✓ Enquête en vue de l'implantation de commerces sur le quartier de Vancia
- ✓ Enquête sur les déplacements des habitants à Crépieux
- ✓ Recensement des associations communautaires
- ✓ Réalisation d'un livret d'informations annuel sur les dates de fermeture des commerces en été
- ✓ Enquête en vue d'améliorer la propreté des marchés forains
- ✓ Enquête préalable à l'installation de jardins en pied d'immeuble

Une présence régulière sur le terrain

Les observateurs effectuent une veille de terrain sur les quartiers : une fois tous les quinze jours sur chacun des quartiers. Cela permet d'alimenter un tableau de bord des requêtes des habitants. Le suivi de ces requêtes est également effectué par les observateurs de quartiers (transfert aux services concernés...).

Ils participent enfin aux commissions et groupes de travail territoriaux GSUP mis en place par les agents de développement et associant les acteurs de terrain concernés.

Les observateurs de quartiers, relais de l'expression des habitants

La ville de Rillieux-la-Pape a créé neuf comités de quartier, instances de démocratie participative pour les habitants. L'observateur de quartiers est référent de plusieurs comités de quartiers. Il en est le responsable logistique (compte rendu, invitation, réservation de salle...).

Il suit les requêtes et demandes émises par les habitants et est le technicien privilégié du président (élu du conseil municipal).

Les comités de quartiers ont un budget propre de 52 000 euros. Suite aux demandes des habitants, les observateurs de quartiers recherchent les devis et mettent en œuvre les projets des habitants.

L'observation au service du développement durable

Le développement durable reste pour beaucoup une notion floue, abstraite et difficile à transposer à l'échelle d'un territoire local. Le dispositif des observateurs de quartiers s'inscrit clairement dans le cadre d'un processus de développement durable.

Proposant un outil de connaissance de la manière dont les hommes vivent l'espace, le dispositif des observateurs de quartiers place l'humain au centre des processus de développement des territoires.

Favorisant une meilleure connaissance de l'état, de la qualité et des pratiques qui se déploient sur les espaces naturels existants au cœur ou à la périphérie des villes, le dispositif permet une meilleure prise en compte de l'environnement en l'associant aux dimensions économiques et sociales de la ville, en l'intégrant à la diversité des usages du territoire.

L'approche à partir des usages et des pratiques des habitants amène à croiser les différentes composantes de l'urbain. Le partage de ces éléments de connaissance avec les services publics, les habitants et les acteurs locaux bouscule les approches sectorielles et favorise une vision globale des territoires. Le dispositif apparaît ainsi comme un outil d'aide à la décision et, par là, un vecteur de transformation de l'action publique locale vers une démarche globale et transversale.

Les observateurs de quartiers constituent un support concret pour un développement plus solidaire. Le partage de l'information entre élus, techniciens des services et habitants renforce l'intelligence collective de la ville, préalable indispensable au débat public, à l'instauration d'une démocratie participative.

Les responsabilités des uns et des autres en matière d'observation et de développement durable :

- aux élus, la commande politique de l'observation et l'évolution de l'organisation des espaces publics,
- aux techniciens, l'observation des quartiers en mobilisant des agents publics, des gardiens d'immeubles, des gestionnaires, d'équipement, des aménageurs privés, etc.,
- aux habitants, l'expression des attentes et des usages.

Chacun de ces pôles du triangle élus-techniciens-habitants doit être impliqué dans l'observation, selon des modalités de dialogue, de restitution et de décision qui nécessitent souvent un effort important de formalisation. C'est là une des conditions d'essaimage de l'expérience.

La fonction d'observateurs de quartiers témoigne d'une manière novatrice d'appréhender le service au citoyen. Après quelques années d'expérience, la fonction montre son utilité : les observateurs de quartiers deviennent un maillon indispensable entre l'habitant, les élus et les services publics locaux.

ANNEXE 7 - Le GTI à la Duchère : « Groupe de travail interquartiers » : Présentation du 19 Avril 2011 en commission S&CS

LE GTI est un collectif d'habitants.

Il existe et se réunit depuis 26 ans, sans faiblir ... depuis que le quartier de la Duchère a été pris en compte dans les quartiers de la Politique de la Ville. Et aujourd'hui où le quartier est inscrit dans une opération de renouvellement urbain sans précédent, appelé « Grand Projet de Ville », ce groupe est encore plus indispensable.

Son objectif :

- Permettre aux habitants de s'exprimer,
- Être caisse de résonance des réactions du quartier,
- Être relais d'opinion auprès des autorités,

pour rendre les Duchérois acteurs de la vie du quartier et de ses transformations.

Son fonctionnement :

- Une réunion plénière chaque mois dans l'un des Centres sociaux sur des sujets choisis en fonction de l'actualité, avec 30 à 40 habitants + des acteurs sociaux du quartier + participation,
- d'élus du 9^{ème}
- Un « noyau animateur » d'une dizaine de membres, cooptés chaque année, pour préparer les ordres du jour, les comptes-rendus de réunions, l'animation des réunions mensuelles, et le suivi des actions entreprises,
- Des commissions de travail, pour approfondir un sujet ou préparer des interventions.
- Des délégations,
- Des écrits transmis aux élus et à l'équipe « Mission Lyon Duchère. »

Ses actions :

1) de manière courante :

- un temps de prise de parole des participants pour relater les événements et incidents sur le quartier,
- les collectifs d'immeuble ou les associations de locataires sont invités à exposer leurs problèmes et leurs actions,
- Un sujet central est choisi par le Noyau animateur : rapport à étudier suite à une délégation, préparation d'un travail d'atelier GPV, invitation particulière d'un élu d'un membre de l'équipe Mission Lyon Duchère, d'un acteur de quartier...

2) des temps forts :

- des enquêtes ont pu être conduites (au marché, sur les centres commerciaux, par l'intermédiaire des équipements ou lors de vides-greniers ...) pour repérer comment les habitants réagissent et ce qu'ils attendent du Grand Projet de Ville,
- un forum a été organisé en 2005, réunissant 150 personnes, pour débattre du Grand Projet de Ville et des réactions des habitants,
- des actions symboliques pour marquer l'adieu aux immeubles démolis ou déconstruits « la marche aux flambeaux en 2005 » ; un apéro-repas la veille de la démolition de l'immeuble 220 (340 logements) en Mai 2010,
- un pique-nique avec les anciens duchérois -relogés -,
- une manifestation de protestation contre la démolition de l'immeuble 260, en 2005,
- Un travail sur le bilan du GPV à mi-mandat en 2009,
- Organisation d'un voyage à Friburg (Allemagne), en 2010, sur le développement durable,
- Un forum, en Octobre 2011 permettra la rencontre des anciens et nouveaux résidents de la Duchère,
- des membres du GTI participent aux ateliers de concertation mis en place dans le cadre du Grand Projet de Ville,
- le GTI travaille en étroite collaboration avec les équipements sociaux et les diverses associations.

Le GTI a investi pour l'aide au démarrage et au soutien de collectifs d'immeubles.

Actuellement le relais est pris un Centre Social.

Des associations de locataires se reconstituent.

Des délégués représentent le GTI dans divers lieux de rencontres :

- Le Comité de Suivi Participatif qui a en charge l'organisation des concertations et le suivi du Grand projet de Ville,
- Le Conseil de Quartier,
- Les ateliers de renouvellement urbain de la Communauté urbaine,
- Des rencontres du Conseil de développement de l'agglomération et dans d'autres rencontres locales ou nationales.

Dans le cadre de l'agglomération, le GTI a participé activement à l'élaboration de la Charte du relogement et de la Charte de la participation des habitants dans les opérations de rénovation urbaine.

Ses ambitions :

Cette forme d'organisation permet aux habitants de **vivre une véritable démocratie**.

Le souci est permanent de ne pas rester en vase clos entre quelques initiés... et d'appeler d'autres habitants à nous rejoindre, organiser de véritables échanges, faire que chacun trouve sa place, parvenir à des transmissions des réactions qui représentent bien la pensée de la majorité, transmettre aux élus et aux diverses autorités des écrits reconnus par tous.

Le GTI cherche à sauvegarder **toute son indépendance**, avec pour seul but : traduire les réactions des habitants auprès des responsables de l'équipe GPV, et des élus.

De temps en temps une **délégation** est reçue par le Maire de Lyon ou l'un de ses adjoints ou le Maire du 9^{ème}. Des élus participent aux rencontres mensuelles et plus particulièrement l'élu référent.

Le GTI entend bien consacrer toute son énergie à la poursuite d'actions permettant aux habitants de se faire entendre, dans un climat de collaboration.

Au fil des années tous les sujets ont pu être abordés :

- **Sujets relatifs aux problèmes quotidiens**
 - la question du coût des charges locatives,
 - les problèmes d'ascenseurs,
 - le gardiennage,
 - la sécurité,
 - le chauffage urbain et ses dysfonctionnements. Intérêt d'une chaudière au bois ?
 - les jeunes et leurs difficultés,
 - les scolaires et les collégiens,
 - l'emploi,
 - l'amélioration du cadre de vie,
 - les collectifs d'immeuble : pour quels objectifs et comment les créer ?
 - La gestion urbaine de proximité (GSUP) et les programmations annuelles.
- ...
- **Les transformations et les projets futurs :**
 - les démolitions et la crise du logement social
 - les « délogés » avec des groupes de parole et où sont-ils partis ?
 - les constructions prévues et les coûts des locations ou de l'achat,
 - la mixité sociale,
 - un éco-quartier et le développement durable,
 - les transports en commun,
 - le stationnement ...
 - des projets nouveaux concernant les personnes âgées,
 - les commerces,
 - les places publiques futures,
 - les projets concernant le parc du vallon...

Un « GTI » transposable ?

Pour une part sans doute... Mais des atouts à réunir :

- des « militants » de quartier...
- une longévité,
- un véritable souci de démocratie,
- une capacité de combativité
- une attitude alliant critiques et collaboration.

Une participation des habitants « réussie » ?

- Une situation d'interlocuteur reconnu, certainement ...
- Mais une absence de débat ouvert, de véritable dialogue, permettant une prise en compte des remarques des habitants. On est écouté, mais quel impact sur le devenir du Projet ? Quelles influences ? A-t-on entraîné des modifications ? tout juste stoppé ou freiné quelque projet non souhaité...
- Une insuffisance de transmissions d'éléments clairs et précis (rapports, diagnostics, plans ...) pour aborder sérieusement les questions en débat (exemple actuel sur le stationnement),
- Une réponse trop immédiate à nos questions – ce qui tue tout travail d'élaboration de solutions à envisager!

- On tend à minimiser les problèmes : ainsi il y a un manque criant de stationnement sur un quartier et cela est traduit par « un léger déficit »... C'est le plus clair moyen de régler le problème de façon qu'on n'en parle plus !
- Le plus grand danger c'est que les personnes qui auront accepté d'investir un moment, désespèrent et s'éclipsent...

**La grande question est celle-ci : a-t-on vraiment besoin des habitants ?
C'est tellement plus simple ... Alors on se contente de leur donner la parole !**

**La participation réelle des habitants exige un investissement énorme et continu :
Met on les moyens nécessaires pour cela ... ?
On ne peut pas se contenter de quelques réunions publiques !**

ANNEXE 8 - « Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires » **- Lettre ouverte du collectif pouvoir d'agir - Fonda - Juin 2010**

Les associations soussignées, acteurs de terrain de la politique de la ville, témoignent de la nécessité d'associer l'énergie et la créativité des populations concernées.

La crise sociale sans précédent que nous traversons jette une lumière crue **sur l'aggravation de la relégation sociale d'une partie croissante de la population**, sur le fossé qui se creuse, chaque jour plus infranchissable, entre le monde des inclus et celui des exclus. Ceux qui y sont assignés se trouvent non seulement dans l'incapacité d'accéder aux biens et services de l'espace public mais, plus gravement encore, dans l'incapacité de faire valoir leur droit d'y accéder.

Ceux qui se battent à leurs côtés, élus locaux, agents des services publics, associations, manquent de soutien et de reconnaissance de leur travail. Les habitants des quartiers se sentent ainsi délaissés, hors du champ de la représentation, invisibles, mis « hors jeu » de la vie publique, de la citoyenneté. Pas étonnant qu'ils ne croient plus à la capacité des politiques de changer leur situation.

Pourtant, malgré le cumul des difficultés, ces quartiers possèdent **une richesse humaine et une créativité sociale considérables.** Leurs habitants y déploient nombre d'actes de solidarité, d'initiatives civiques et économiques, méconnues et laissées en friches par les politiques publiques.

A l'initiative de Claude Dilain, des maires de banlieue ont exprimé leur colère et alerté « ceux qui ignorent les banlieues ». En appui à ce cri d'alarme nous affirmons que **la Politique de la Ville doit d'abord reposer sur une volonté politique plus affirmée et sur davantage de solidarité nationale**, notamment sur le plan financier. **Elle a surtout besoin qu'on fasse place à une participation active des populations concernées.** Leurs initiatives et leurs associations doivent être sécurisées dans leur rôle de partenaires durables des politiques publiques. Sans la mobilisation de cette ressource, aucune « Politique de la Ville » ne peut réussir.

Nous devons franchir un pas que la France n'a jamais osé franchir, celui de « **l'empowerment** » : ouvrir aux habitants de ces quartiers l'accès à la capacité politique pour qu'ils soient les auteurs de la définition de leurs besoins et les coproducteurs des réponses à y apporter pour le développement social de leur territoire. Ne pas les enfermer dans un statut de consommateurs passifs des politiques publiques mais les reconnaître comme citoyens actifs capables de prendre collectivement en main leur propre développement et celui de leur environnement, de porter eux-mêmes leur parole et de conduire leurs projets. Compter sur leurs engagements, leurs convictions, leurs compétences. Bref appuyer cette reconquête de leur dignité civique, de leur pleine citoyenneté, et leur en donner les moyens.

Notre époque ne peut plus se satisfaire de mesures visant à acheter à la marge la paix sociale. C'est notre culture politique qu'il faut faire évoluer et transformer. Nous, acteurs de terrain des Politiques de la ville, sommes prêts à relever ce défi.

Premiers signataires

- Clotilde Bréaud, présidente du Comité national de liaison des régies de quartier

Le CNLRQ regroupe 140 régies de quartier présentes sur le territoire national, qui mobilisent 2000 bénévoles et salarient 8000 habitants dans des missions de développement de leur quartier.

- Pierre Garnier, président de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

La FCSF regroupe 1000 centres sociaux répartis sur le territoire français, dont 600 dans les quartiers populaires, et représente environ 10000 salariés et plusieurs centaines de bénévoles par centre social.

- Claudine Camillieri, présidente de l'Association nationale des directeurs de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

EUROPLIE regroupe plus d'une centaine de directeurs et techniciens de plans locaux (40% des PLIE existants) : les PLIE accueillent plus de 50 000 personnes chaque année et proposent des parcours individualisés vers l'emploi.

- Francis Grandjean, président du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée

Le CNLAPS regroupe 330 associations et une dizaine de structures publiques habilitées dans le cadre de la protection de l'enfance, 3500 postes éducatifs (éducateurs de rue) implantés dans de nombreux territoires du pays.

- Sylvie Rebière-Pouyade, présidente de l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain

L'IRDSU regroupe 15 réseaux régionaux de professionnels en charge de la Politique de la Ville et du DSU et 180 collectivités territoriales abonnées. Il touche 7800 professionnels et partenaires (chefs de projets, agents de développement, chargés de mission, directeurs territoriaux, services des collectivités, etc).



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRAND LYON



Contact :

Coordination rédactionnelle :

Emmanuelle Gueugneau / Etienne Prime - Mission Participation Citoyenne

Jean Frébault - Président du Conseil de développement



Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission Participation citoyenne

Courriel : conseildedeveloppement@grandlyon.org

Tél. : 04 78 63 41 82

Web du Conseil de Développement du Grand Lyon

www.grandlyon.com/conseildedeveloppement